





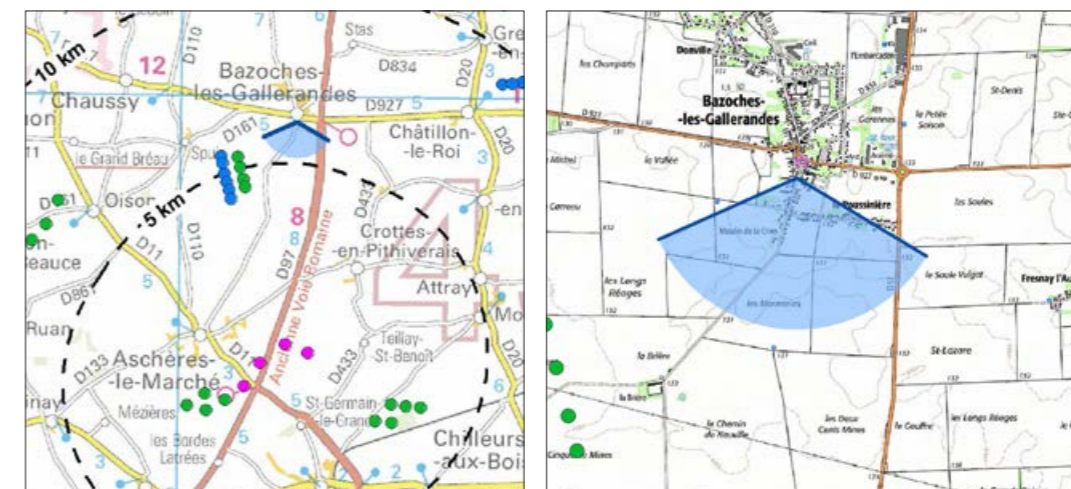
34 - Depuis le centre de Bazoches-les-Gallerandes

Bazoches-les-Gallerandes possèdent un tissu urbain dense qui limite les ouvertures vers l'extérieur aux axes de certaines rues. La rue Henri Ouzilleau, dans le prolongement de la place de l'église (édifice MH), est orientée en direction du projet des Champarts. Elle offre une fenêtre étroite et lointaine, encadrée par la végétation des jardins et le mobilier urbain.

Le projet des Champarts est situé légèrement sur la gauche de l'axe de la rue, les éoliennes implantées dissimulées par le filtre bâti et jardiné du village. Aucune n'est visible depuis l'intérieur de Bazoches-les-Gallerandes.

L'impact du projet est nul.

X (Lambert 93) : 628854
Y (Lambert 93) : 6784881
Cap (°) : 184°
Date : 28/06/2019
Heure : 08h25
Éolienne la plus proche : E3 - 6,14 km
Éolienne la plus éloignée : E1 - 7,43 km
Angle horizontal (°) : 125°



ÉTAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante*





35 - Depuis l'intersection de la D927 et la D97

Depuis cette intersection marquant l'extrémité de la zone d'activité de Bazoches-les-Gallerandes se découvre l'horizontalité de la Beauce. Les verticales sont rares : les bâtiments et arbres du village, le réseau électrique aérien sur l'horizon et les parcs éoliens. Les plus proches (La Brière et Boin) sont en partie masqués par les peupliers de la zone d'activité.

Le projet des Champarts dessine une ligne irrégulière facilement lisible à gauche de la lisière de la Poussinière, prolongement de Bazoches-les-Gallerandes. Les éoliennes apparaissent dans un rapport d'échelle similaire à celui de la ligne électrique, ce qui limite les effets d'écrasement sur les habitations, renforcé par la taille moindre de E1 et E2 (les plus proches de la Poussinière).

L'impact du projet est faible. L'impact sur le cumul éolien est faible.

X (Lambert 93) : 629627
 Y (Lambert 93) : 6784918
 Cap (°) : 199°
 Date : 28/06/2019
 Heure : 07h30
 Éolienne la plus proche : E3 - 6,27 km
 Éolienne la plus éloignée : E1 - 7,66 km
 Angle horizontal (°) : 128°



ÉTAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante*





36 - La silhouette de Bazoches-les-Gallerandes depuis la D97

La silhouette de Bazoches-les-Gallerandes est aisément reconnaissable, marquée par son château d'eau, les silos de la zone d'activités et au centre, le clocher de l'église Notre-Dame (MH). Elle vient refermer une partie du paysage cultivé visible depuis la D97, largement ouvert sur l'horizon. Derrière ce rideau boisé et bâti se dressent plusieurs parcs éoliens dont les Breuils, à peine visible à gauche de l'église.

Le projet des Champarts est implanté dans le prolongement des Breuils. Il est en grande partie masqué par la zone d'activité : seule E4 est perceptible à gauche de la D97. Son éloignement leur permet d'être dans un rapport d'échelle cohérent avec les éléments qui l'entourent.

L'impact du projet est très faible. L'impact sur le cumul éolien est très faible.

X (Lambert 93) : 629728
 Y (Lambert 93) : 6786727
 Cap (°) : 195°
 Date : 28/06/2019
 Heure : 07h35
 Éolienne la plus proche : E3 - 8,07 km
 Éolienne la plus éloignée : E1 - 9,42 km
 Angle horizontal (°) : 125°



ÉTAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante*





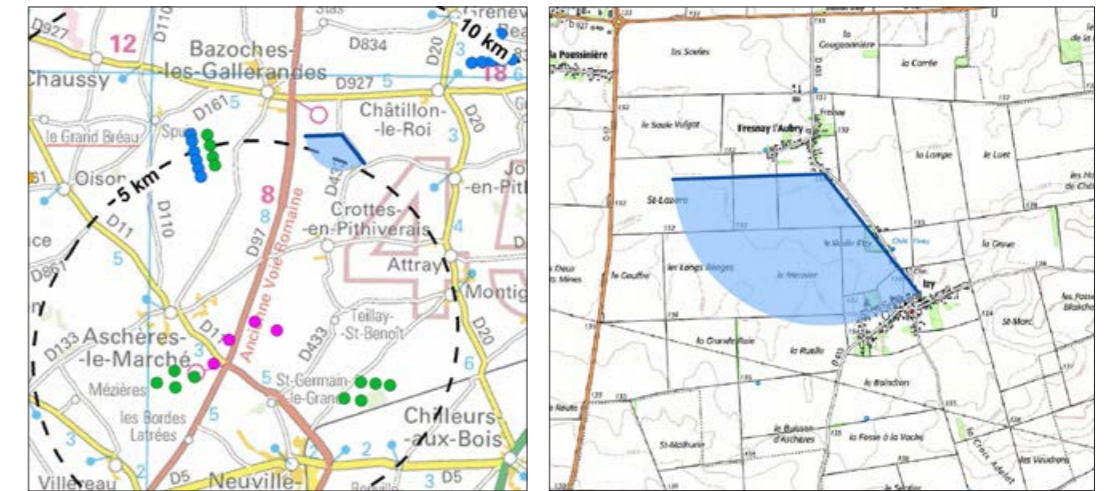
37 - Depuis Fresnay l'Aubry (Bazoches-les-Gallerandes)

Fresnay l'Aubry est un hameau linéaire présentant ponctuellement des dents creuses qui offrent de larges vues sur l'horizontalité de la Beauce. Ce paysage agricole est marqué par quelques rideaux boisés autour du hameau d'Izy et les verticales des pylônes électriques et, plus loin, de plusieurs parcs éoliens.

Le projet des Champarts s'inscrit dans le prolongement du parc autorisé des Breuils. L'ensemble apparaît comme deux lignes aux orientations légèrement différentes, celles des Champarts semblant est orientée vers Izy. Les éoliennes sont en partie masquées par les inflexions du relief, laissant seulement les rotors perceptibles à l'exception d'E4. Cette implantation et l'éloignement du projet conduit à une prédominance visuelle en faveur du réseau électrique.

L'impact du projet est faible. L'impact sur le cumul éolien est faible.

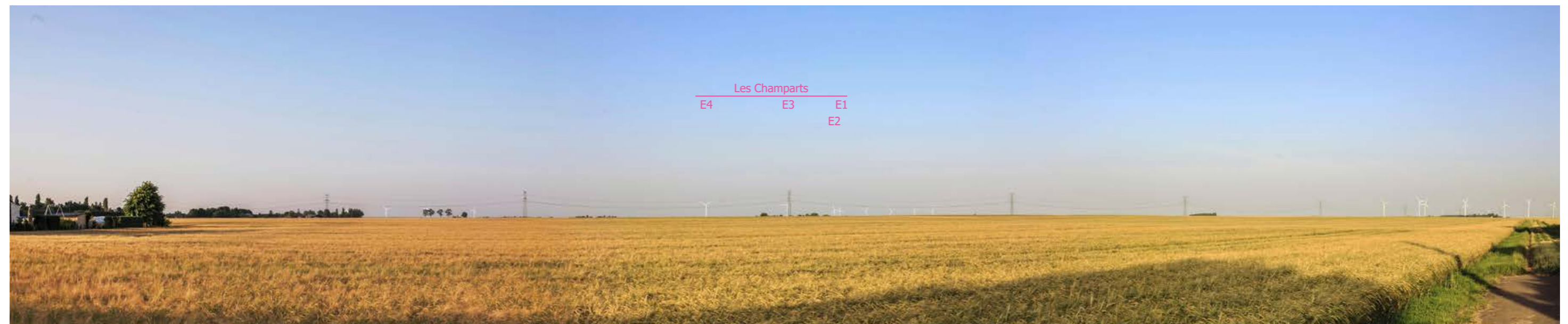
X (Lambert 93) : 630906
 Y (Lambert 93) : 6783915
 Cap (°) : 205°
 Date : 28/06/2019
 Heure : 07h20
 Éolienne la plus proche : E4 - 5,69 km
 Éolienne la plus éloignée : E1 - 7,27 km
 Angle horizontal (°) : 127°



ÉTAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante*





38 - Depuis la sortie ouest d'Izy (Bazoches-les-Gallerandes)

Les jardins d'Izy constituent une transition douce vers les parcelles cultivées à l'ouest du hameau. Ce paysage ouvert, raccourci par les inflexions du relief, est marqué par la ligne de transport électrique à haute tension qui vient contrebalancer l'horizontalité de la Beauce. Les parcs éoliens existants et autorisés sont partiellement visibles au loin.

Le projet des Champarts est implanté sur l'horizon, dans le prolongement du parc des Breuils. Les deux parcs sont en partie masqués par le relief. La différence des interdistances entre les éoliennes laisse apparaître E3 et E4 comme un peu à part de l'ensemble E1, E2 et les Breuils. Malgré l'augmentation notable de l'angle visuel concerné, le projet des Champarts reste peu prégnant : le pylône électrique conserve la dominance verticale et visuelle du ce point de vue.

L'impact du projet est faible. L'impact sur le cumul éolien est faible.

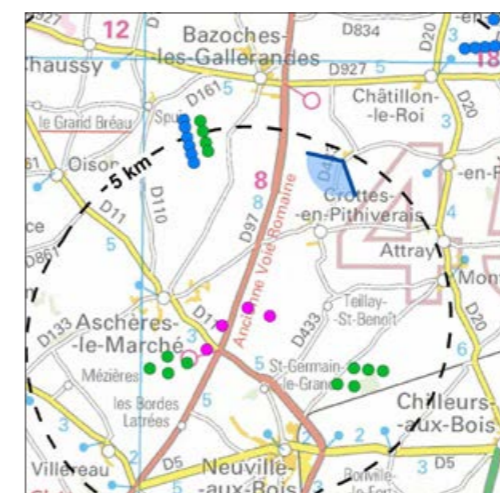
ÉTAT INITIAL



PROJET



X (Lambert 93) : 631131
 Y (Lambert 93) : 6782803
 Cap (°) : 222°
 Date : 28/06/2019
 Heure : 07h10
 Éolienne la plus proche : E4 - 4,74 km
 Éolienne la plus éloignée : E1 - 6,42 km
 Angle horizontal (°) : 123°



PROJET - *vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante*





39 - Depuis les abords de l'église de Jouy-en-Pithiverais

Depuis le parvis de l'église de Jouy-en-Pithiverais s'ouvre une fenêtre latérale vers l'extérieur du village. Le relief ondulé en raccourcit la profondeur de champ. L'horizon est marqué par la ligne électrique à haute tension et quelques rideaux boisés, notamment celui accompagnant le Moulin de Jouy.

Le projet des Champarts est implanté au-delà de l'inflexion du relief, les éoliennes étant donc masquées en grande partie. Seuls les rotors de E3 et E4, plus hautes, apparaissent en entier au-dessus de la ligne d'horizon. E1 et E2, ainsi que les éoliennes des Breuils, ne sont perceptibles qu'en partie supérieure. La dominance visuelle reste favorable aux éléments de composition du paysage et aux éléments bâtis du premier plan, le projet étant peu visible sur l'horizon.

L'impact du projet est très faible.

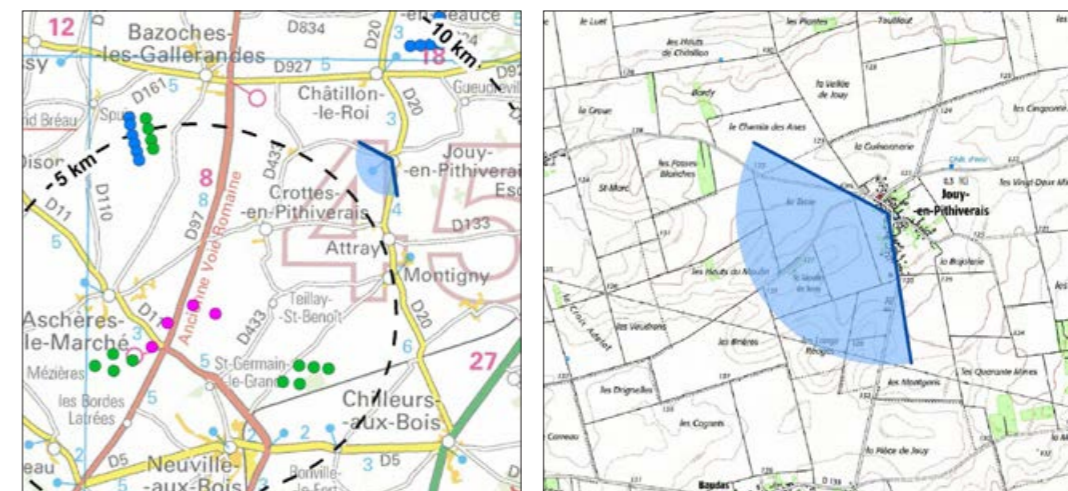
ÉTAT INITIAL



PROJET



X (Lambert 93) : 633987
Y (Lambert 93) : 6782773
Cap (°) : 235°
Date : 28/06/2019
Heure : 06h55
Éolienne la plus proche : E4 - 6,47 km
Éolienne la plus éloignée : E1 - 8,40 km
Angle horizontal (°) : 127°



PROJET - *vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante*





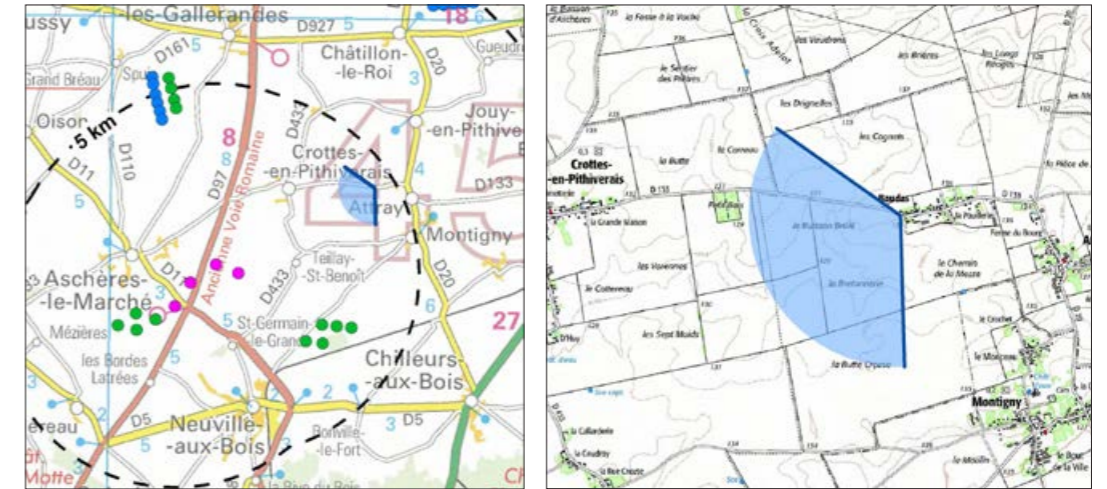
40 - Depuis Baudas (Attray)

La sortie ouest du hameau de Baudas s'ouvre sur un paysage agricole à dominante horizontale, dont l'horizon est raccourci sur la droite par les ondulations du plateau beauceron. Dominant les éléments de composition paysagère malgré l'éloignement, les parcs éoliens sont les marqueurs verticaux majeurs de ce paysage. Le clocher de l'église (non protégée) de Teillay-Saint-Benoit a déjà perdu son rôle de repère.

Le projet des Champarts s'insère juste devant le parc autorisé des Breuils. Il est perçu comme deux lignes parallèles qui viennent prolonger celles dessinées par les éoliennes des Breuils. E3 et E4, plus hautes, marquent les têtes de ligne et renforcent le point d'appel visuel engagé par les Breuils. L'éloignement et l'horizontalité du paysage permettent une bonne insertion du projet.

L'impact du projet est faible. L'impact sur le cumul éolien est très faible.

X (Lambert 93) : 632885
 Y (Lambert 93) : 6780864
 Cap (°) : 242°
 Date : 26/06/2019
 Heure : 11h05
 Éolienne la plus proche : E4 - 4,44 km
 Éolienne la plus éloignée : E1 - 6,41 km
 Angle horizontal (°) : 127°



ÉTAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante*





41 - Les silhouettes de Montigny et Attray (D133)

À mesure de l'avancée sur la D133 en provenance de Frapuy, les silhouettes de Montigny et Attray se dévoilent, semblant émerger peu à peu de l'immensité cultivée de la Beauce. La position en point haut de Montigny, et la blancheur de l'église d'Attray les rendent particulièrement reconnaissables.

Le projet des Champarts s'insère à l'arrière des ondulations du paysage, entre les deux villages. Les éoliennes apparaissent devant le parc autorisé des Breuils, qui est à peine visible. E3 et E4 sont nettement lisibles, leurs plus grandes dimensions leur permettant de dépasser des inflexions du relief. Elles génèrent un léger effet de surplomb sur les habitations les plus proches, nuancé par la distance au projet et forment un nouveau point d'appel qui fait écho au parc éolien de Neuville-aux-Bois, partiellement visible à gauche de la butte.

L'impact du projet est faible. L'impact sur le cumul éolien est très faible.

X (Lambert 93) : 635162
 Y (Lambert 93) : 6780497
 Cap (°) : 251°
 Date : 26/06/2019
 Heure : 10h45
 Éolienne la plus proche : E4 - 6,36 km
 Éolienne la plus éloignée : E1 - 8,32 km
 Angle horizontal (°) : 128°



ÉTAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante*





42 - Depuis la sortie ouest de Montigny

La sortie de Montigny, à mi-pente de la butte, offre une vue dominante sur le paysage beauceron et au loin, la ligne sombre de la Forêt d'Orléans. Le parc autorisé de Neuville-aux-Bois émerge des rideaux végétaux qu'il domine, leur donnant l'air de petites haies au lieu de boisements. Le parc des Breuils est situé dans le prolongement de la route et du réseau électrique aérien. La prégnance du mobilier urbain au premier plan les laissent peu perceptibles.

Le projet des Champarts s'inscrit sur l'horizon, de part et d'autre de l'axe de la route. Les éoliennes sont en partie masquées par le relief et les éléments du premier plan. E3, un peu à l'écart, forme un nouveau point d'appel secondaire. Les éoliennes restent cependant peu visibles devant la prégnance du premier plan.

L'impact du projet est faible. L'impact sur le cumul éolien est faible.

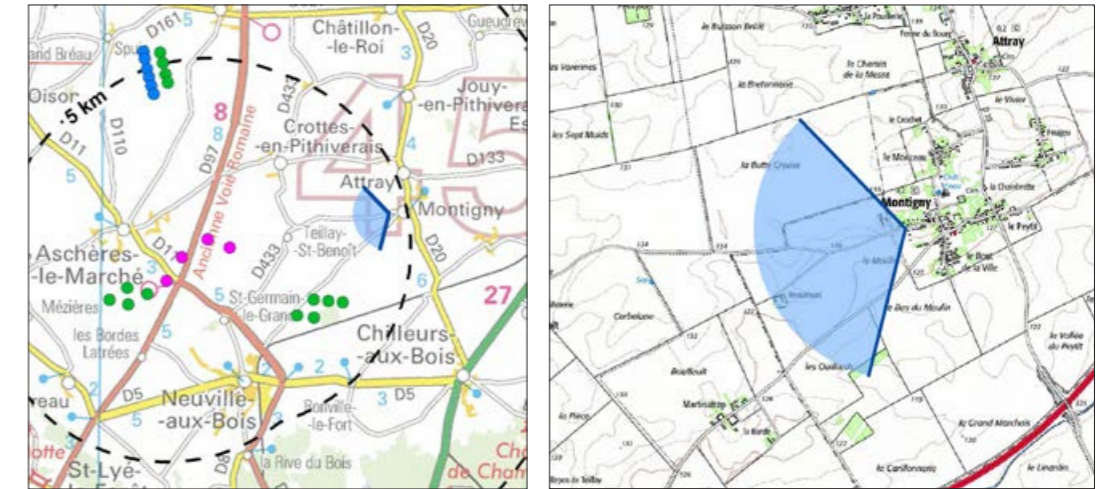
ÉTAT INITIAL



PROJET



X (Lambert 93) : 633516
 Y (Lambert 93) : 6779461
 Cap (°) : 255°
 Date : 26/06/2019
 Heure : 12h30
 Éolienne la plus proche : E4 - 4,50 km
 Éolienne la plus éloignée : E1 - 6,42 km
 Angle horizontal (°) : 122°



PROJET - vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante





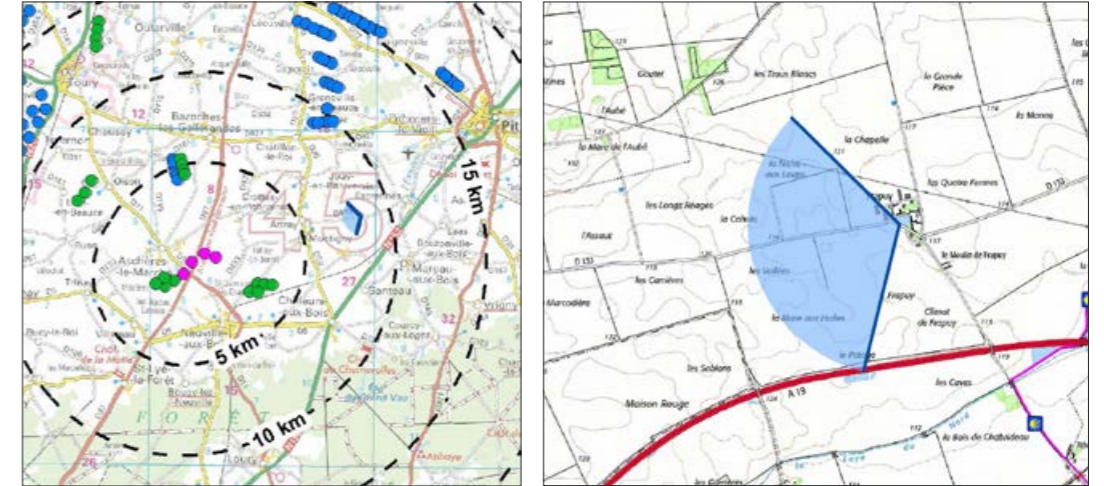
43 - Depuis Frapuy (Attray)

Frapuy est un hameau de quelques fermes installées sur les berges d'un étang artificiel. Une large fenêtre offre un vaste panorama sur les ondulations cultivées de la Beauce. Sur l'horizon se détachent les silhouettes arborées de plusieurs villages et hameaux, parfois marqués par leur église (Attray). Le parc autorisé de Neuville-aux-Bois apparaît entre La Brosse et Montigny et forme un point d'appel visuel majeur.

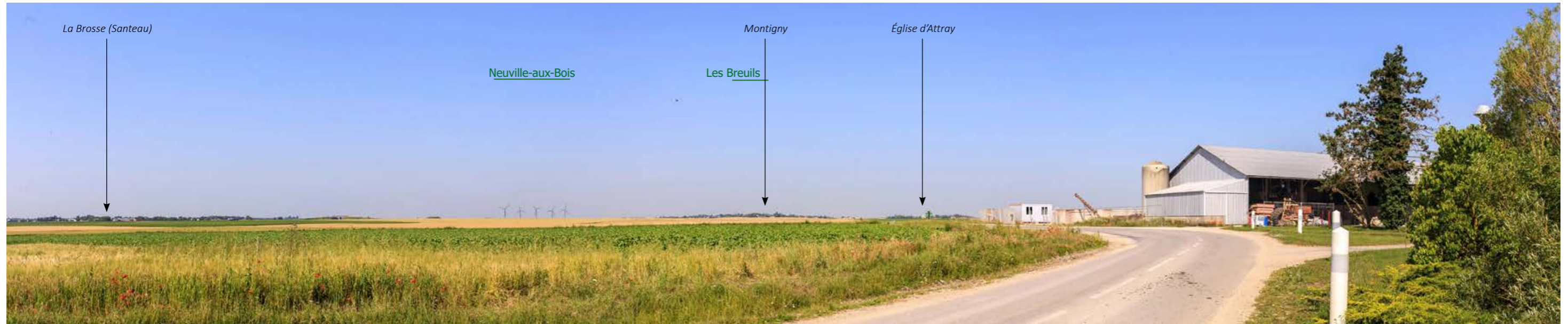
Le projet des Champarts est implanté à l'arrière-plan de la butte de Montigny. Le relief et la silhouette du village filtrent une grande partie des éoliennes, à l'exception de E3 et E4 qui dépassent de par leurs dimensions plus importantes sans pour autant engendrer d'effet de surplomb notable. L'éloignement et les rideaux visuels laissent le projet peu perceptible dans le paysage.

L'impact du projet est faible. L'impact sur le cumul éolien est très faible.

X (Lambert 93) : 637179
 Y (Lambert 93) : 6780784
 Cap (°) : 254°
 Date : 26/06/2019
 Heure : 10h35
 Éolienne la plus proche : E4 - 8,38 km
 Éolienne la plus éloignée : E1 - 10,32 km
 Angle horizontal (°) : 121°



ÉTAT INITIAL



PROJET



PROJET - vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante





44 - Depuis Chilleurs-aux-Bois

À Chilleurs-aux-Bois, la rue du Vivier est orientée en direction du site du projet. Il s'agit d'une des rares ouvertures vers le paysage environnant depuis l'intérieur du village. Cette fenêtre étroite est accompagnée sur la droite d'une respiration jardinée.

Le projet des Champarts est implanté sur l'horizon, les éoliennes étant situées de part et d'autre de la rue. Le tissu bâti et jardiné masquant l'ensemble du projet, aucune éolienne n'est perceptible.

L'impact du projet est nul.

X (Lambert 93) : 635389
Y (Lambert 93) : 6775114
Cap (°) : 297°
Date : 27/06/2019
Heure : 08h40
Éolienne la plus proche : E4 - 7,14 km
Éolienne la plus éloignée : E1 - 11,31 km
Angle horizontal (°) : 120°



ÉTAT INITIAL



PROJET



PROJET - vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante





45 - Depuis le château de Chamerolles (MH)

Le château de Chamerolles (MH) est situé en lisière de la Forêt d'Orléans, dans une clairière qui lui sert d'écrin. Une fenêtre s'ouvre au loin sur la droite de l'édifice, où s'étendent des parcelles cultivées traversées par les GR 32 et GR 655E. Dans l'axe de la perspective du château, le regard est rapidement arrêté par le front boisé.

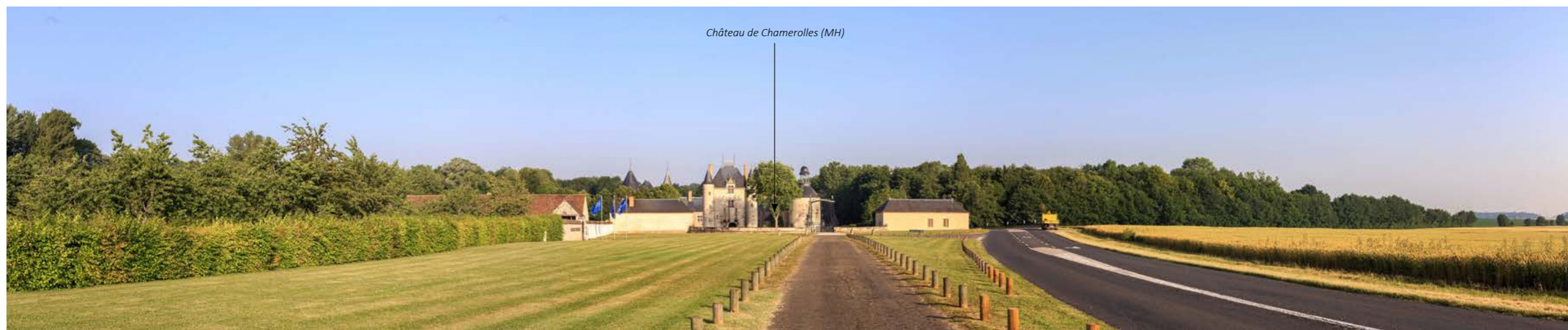
Le projet éolien des Champarts est implanté dans l'axe de la perspective du château. La forêt constituant un masque visuel dense au second plan, aucune éolienne n'est perceptible.

L'impact du projet est nul.

X (Lambert 93) : 637933
Y (Lambert 93) : 6773585
Cap (°) : 294°
Date : 27/06/2019
Heure : 08h10
Éolienne la plus proche : E4 - 10,10 km
Éolienne la plus éloignée : E1 - 11,31 km
Angle horizontal (°) : 126°



ÉTAT INITIAL



PROJET



PROJET - vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante





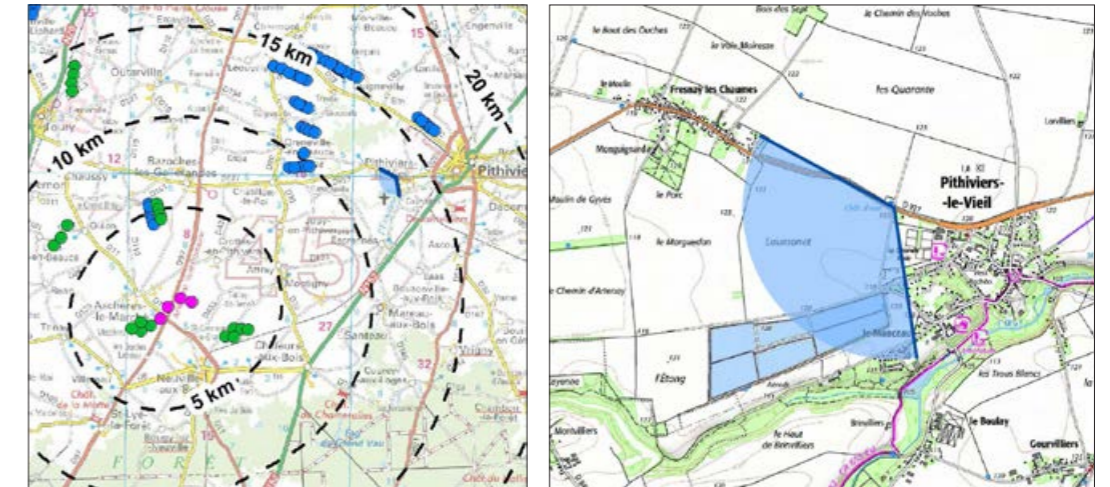
46 - Depuis la sortie ouest de Pithiviers-le-Vieil (D927)

Depuis le pied du château d'eau de Pithiviers-le-Vieil, la lisière de la ville s'ouvre sur un large paysage cultivé dont l'horizon est refermé par l'ourlet boisé d'une vallée. Dépassant de ce rideau végétal, les parcs éoliens se distinguent au loin, témoignant de l'incroyable profondeur de champ visuel caractéristique de la Beauce.

Le projet des Champarts s'insère juste devant le parc des Breuils, duquel il semble prolonger les deux lignes d'éoliennes. Les deux parcs présentent un ensemble visuel cohérent. L'éloignement du projet (plus de 13 km) et la présence de rideaux boisés les laissent difficilement perceptibles.

L'impact du projet est très faible. L'impact sur le cumul éolien est très faible.

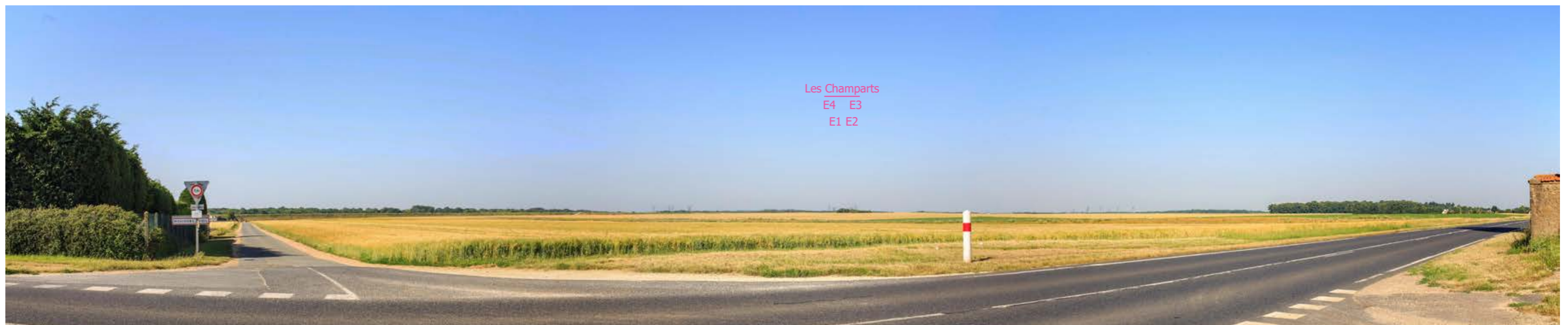
X (Lambert 93) : 640476
 Y (Lambert 93) : 6785397
 Cap (°) : 235°
 Date : 26/06/2019
 Heure : 09h45
 Éolienne la plus proche : E4 - 13,28 km
 Éolienne la plus éloignée : E1 - 15,25 km
 Angle horizontal (°) : 127°



ÉTAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante*





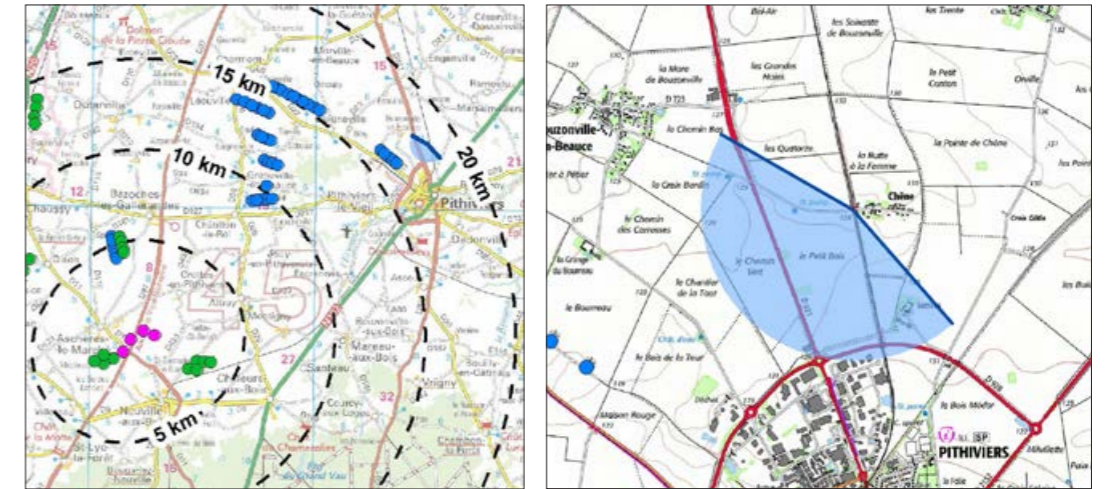
47 - Depuis Chêne (Bouzonville-en-Beauce)

Depuis le hameau du Chêne, la silhouette de Pithiviers est nettement reconnaissable par les nombreuses verticales de sa zone d'activités et la flèche élancée de l'église Saint Salomon et Saint Grégoire (MH). Le paysage agricole offre cette profondeur de champ visuel remarquable qui s'étend sur plus d'une quinzaine de kilomètres. L'horizontalité des champs est marquée par un château d'eau et de multiples parcs éoliens disposés en rayons autour de Pithiviers. Les parcs autorisés de Neuville-aux-Bois, Boin et des Breuils, au loin, sont à peine visibles.

Le projet éolien des Champarts s'insère devant celui des Breuils, à l'arrière-plan d'un boisement. Situé à plus de 18 km, la distance cependant le rend presque indistinct.

L'impact du projet est très faible. L'impact sur le cumul éolien est très faible.

X (Lambert 93) : 644276
 Y (Lambert 93) : 6789013
 Cap (°) : 219°
 Date : 26/06/2019
 Heure : 10h00
 Éolienne la plus proche : E4 - 18,44 km
 Éolienne la plus éloignée : E1 - 20,40 km
 Angle horizontal (°) : 161°



ÉTAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante*





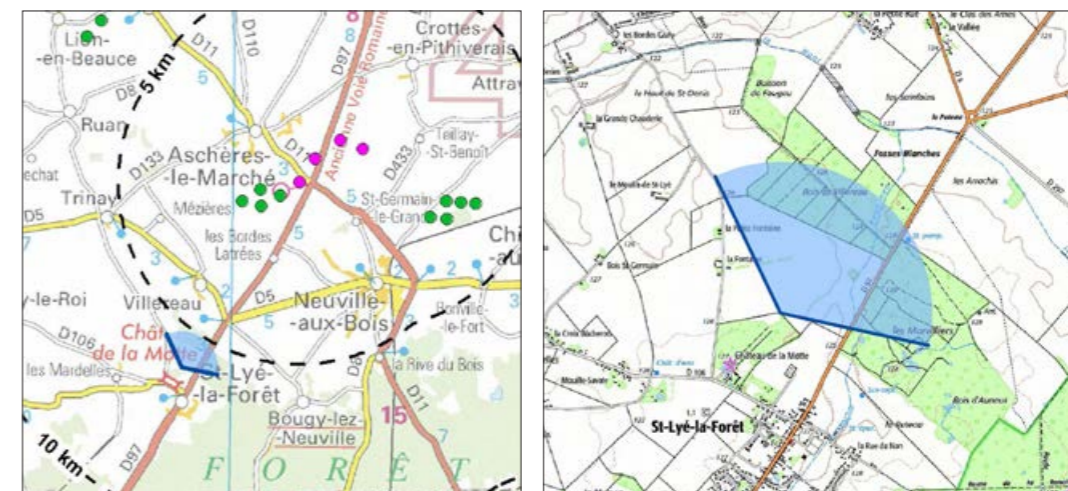
48 - Depuis l'extrémité de la perspective du château de la Mothe (MH)

Le château de la Mothe (MH) et son parc (Site classé) sont organisés autour d'une perspective orientée en direction du Bois de Villereau. Depuis l'extrémité de la perspective se découvre un paysage de clairière cultivée dont l'horizon est refermé par la forêt.

Le projet des Champarts est situé à l'arrière-plan, dans l'axe de la perspective du château de la Mothe, au-delà du Bois de Villereau. Aucune éolienne n'est perceptible.

L'impact du projet est nul.

X (Lambert 93) : 624140
Y (Lambert 93) : 6772512
Cap (°) : 38°
Date : 27/06/2019
Heure : 12h30
Éolienne la plus proche : E1 - 6,03 km
Éolienne la plus éloignée : E4 - 7,80 km
Angle horizontal (°) : 128°



ÉTAT INITIAL



PROJET



PROJET - vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante





49 - Depuis la sortie nord de Saint-Lyé-la-Forêt (D97)

La sortie nord de Saint-Lyé-la-Forêt constitue l'une des rares ouvertures du village vers le paysage. L'axe de la route d'Orléans (D97) est orienté vers le nord en direction du site du projet éolien des Champarts. Le paysage cultivé est rapidement refermé par une grande masse boisée, avancées de la Forêt d'Orléans. Saint-Lyé-la-Forêt bénéficie ainsi d'une ambiance de village de clairière et d'une protection visuelle vis-à-vis de la Beauce. Cependant, les éoliennes du parc autorisé des Breuils sont perceptibles, la partie supérieure des rotors dépassant de la masse végétale du Bois de Villereau dans l'axe de la D97.

Le projet des Champarts est implanté à droite de la route d'Orléans, derrière le boisement des Marvilliers. Aucune éolienne n'est perceptible depuis la sortie de Saint-Lyé-la-Forêt.

L'impact du projet est nul.

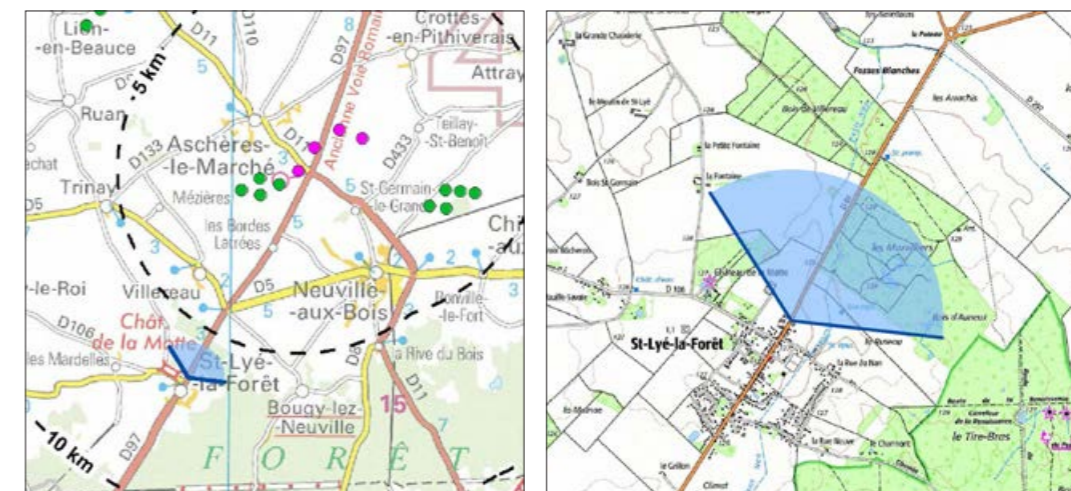
ÉTAT INITIAL



PROJET



X (Lambert 93) : 624348
Y (Lambert 93) : 6771913
Cap (°) : 32°
Date : 27/06/2019
Heure : 12h45
Éolienne la plus proche : E1 - 6,44 km
Éolienne la plus éloignée : E4 - 8,15 km
Angle horizontal (°) : 129°



PROJET - *vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante*





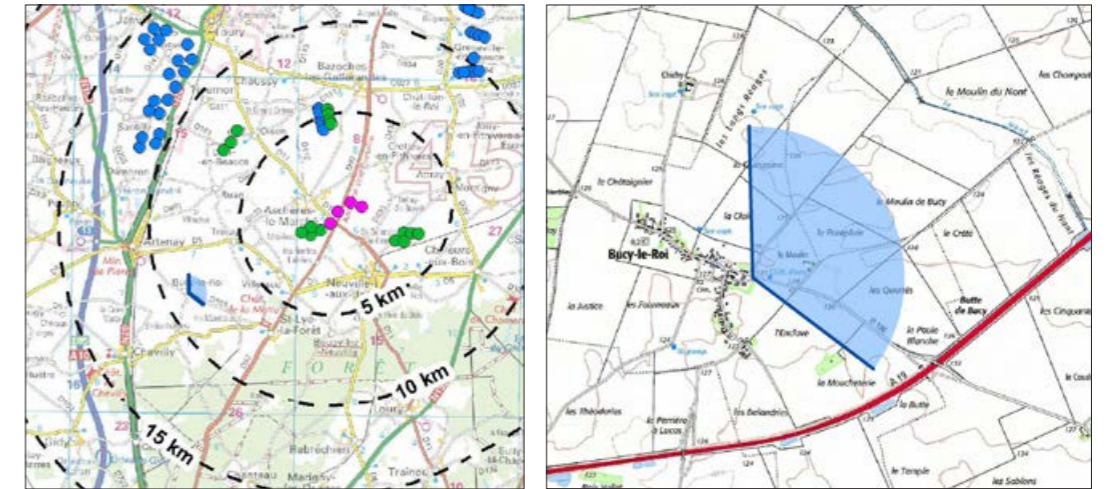
50 - Depuis la sortie est de Bucy-le-Roi (D106)

La sortie de Bucy-le-Roi sur la D106, dominée par le château d'eau, s'ouvre sur le paysage cultivé et horizontal de la Beauce. Quelques éléments ponctuent l'horizon : le Moulin, des lignes électriques aériennes, quelques rideaux boisés lointains et les parcs éoliens de la Brière, Boin et les Breuils.

Le projet des Champarts vient se superposer au parc des Breuils. Les deux ensembles sont ici peu discernables et apparaissent comme un tout composé de deux lignes parallèles. L'éloignement du projet permet de maintenir un rapport d'échelle cohérent avec le paysage avoisinant.

L'impact du projet est très faible. L'impact sur le cumul éolien est très faible.

X (Lambert 93) : 619603
Y (Lambert 93) : 6773763
Cap (°) : 63°
Date : 27/06/2019
Heure : 13h45
Éolienne la plus proche : E1 - 8,66 km
Éolienne la plus éloignée : E4 - 10,63 km
Angle horizontal (°) : 129°



ÉTAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante*





51 - Depuis la ferme de Chichy (Artenay)

La ferme de Chichy est isolée au milieu des champs, pleinement ouverte sur un paysage horizontal et dépourvu de rideaux visuels à la seule exception du Moulin (Bucy-le-Roi). Cette situation permet la perception des parcs éoliens qui paraissent ici reliés au réseau électrique aérien.

Le projet des Champarts apparaît au loin, à côté du parc autorisé des Breuils, amenant les deux parcs à être perçus comme une seule entité visuelle. La multiplication du nombre d'éoliennes en ce point renforce sa visibilité et sa place de point d'appel visuel. L'éloignement et l'horizontalité du paysage permettent de maintenir le rapport d'échelle initial et de limiter la prégnance visuelle du projet.

L'impact du projet est très faible. L'impact sur le cumul éolien est très faible.

X (Lambert 93) : 619089
Y (Lambert 93) : 6774741
Cap (°) : 85°
Date : 27/06/2019
Heure : 13h55
Éolienne la plus proche : E1 - 8,76 km
Éolienne la plus éloignée : E4 - 10,71 km
Angle horizontal (°) : 134°



ÉTAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante*





52 - Depuis la sortie est d'Assas (D861, Ruan)

La sortie d'Assas sur la D861 se fait sur une ondulation du plateau beauceron. La fenêtre visuelle sur les champs est ainsi inhabituellement peu profonde, le regard suivant plutôt la ligne aérienne électrique qui accompagne la route. Sur l'horizon, les parcs autorisés des Breuils et de Neuville-aux-Bois se superposent, indistincts.

Le projet des Champarts s'inscrit dans le prolongement des Breuils et dessine une ligne irrégulière sur le ciel. E1 semble appartenir au même ensemble visuel que les deux parcs autorisés, tandis que les trois autres éoliennes forment un groupe un peu à part, un nouveau point d'appel. L'éloignement du projet et l'horizontalité du paysage limitent cependant la prégnance visuelle du projet.

L'impact du projet est très faible. L'impact sur le cumul éolien est faible.

X (Lambert 93) : 617925
Y (Lambert 93) : 6777915
Cap (°) : 90°
Date : 27/06/2019
Heure : 14h10
Éolienne la plus proche : E1 - 9,45 km
Éolienne la plus éloignée : E4 - 11,21 km
Angle horizontal (°) : 123°



ÉTAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante*





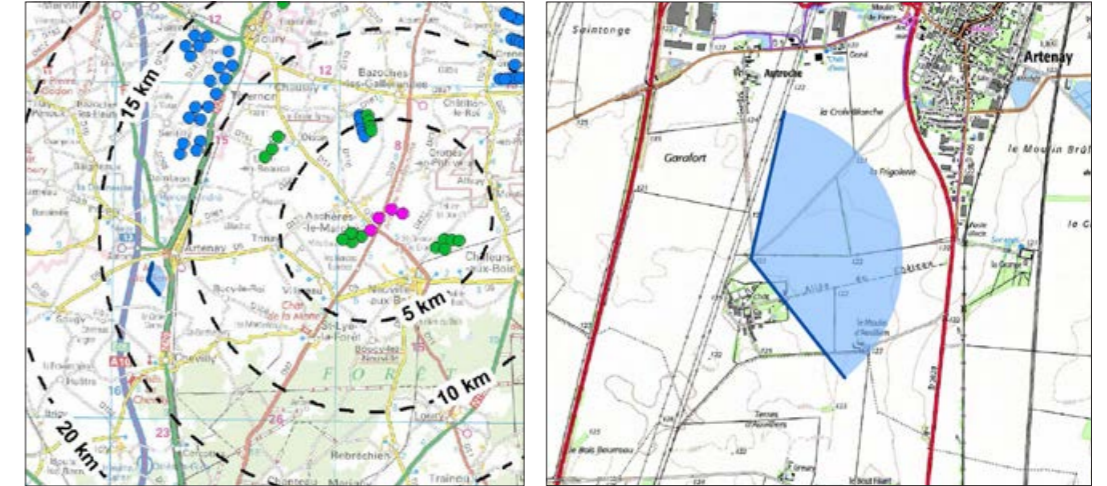
53 - La silhouette d'Artenay

Depuis le chemin d'accès au château d'Auvilliers, la silhouette d'Artenay se distingue par ses nombreux marqueurs verticaux et la présence du Moulin à vent des Muets (MH). La ville et les boisements qui accompagnent la voie ferrée ferment l'horizon du paysage agricole. La ligne à haute tension confère une toute autre échelle aux éléments de composition paysagère. Les éoliennes existantes et autorisées sont à peine visibles au-delà de la silhouette d'Artenay.

Le projet des Champarts est implanté dans le prolongement du parc des Breuils. L'éloignement et le rideau visuel généré par Artenay le laissent peu perceptible dans le paysage

L'impact du projet est très faible. L'impact sur le cumul éolien est très faible.

X (Lambert 93) : 615080
Y (Lambert 93) : 6774831
Cap (°) : 77°
Date : 27/06/2019
Heure : 14h25
Éolienne la plus proche : E1 - 12,60 km
Éolienne la plus éloignée : E4 - 14,51 km
Angle horizontal (°) : 129°



ÉTAT INITIAL



PROJET



PROJET - vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante





54 - Depuis le château d'eau de Saint-Lyé-la-Forêt

Le château d'eau de Saint-Lyé-la-Forêt se dresse à l'ouest du village, à l'embranchement entre la D106 et la D125. Depuis la D106, le paysage s'ouvre en direction de la plaine cultivée, l'horizon partiellement refermé par les masses boisées du parc du château de la Mothe (MH) et le Bois de Villereau. La présence éolienne se révèle à l'arrière-plan, certains rotors des Breuils apparaissant partiellement au-dessus des frondaisons.

Le projet des Champarts s'inscrit sur la droite des Breuils. Les quatre éoliennes sont principalement masquées par la végétation, ne laissant paraître que les extrémités des pâles au-dessus des arbres. Peu visibles et peu prégnantes, elles ne renforcent pas la covisibilité indirecte filtrée existante avec le parc de la Mothe. Le château, qui se devine à peine entre les branches, n'entretient pas d'interaction visuelle avec le projet.

L'impact du projet éolien des Champarts est très faible. Son impact sur le cumul éolien est très faible.

X (Lambert 93) : 623325
 Y (Lambert 93) : 6772107
 Cap (°) : 34°
 Date : 24/01/2020
 Heure : 14h15
 Éolienne la plus proche : E1 - 6,8 km
 Éolienne la plus éloignée : E4 - 8,6 km
 Angle horizontal (°) : 128°



ÉTAT INITIAL



PROJET



PROJET - vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante





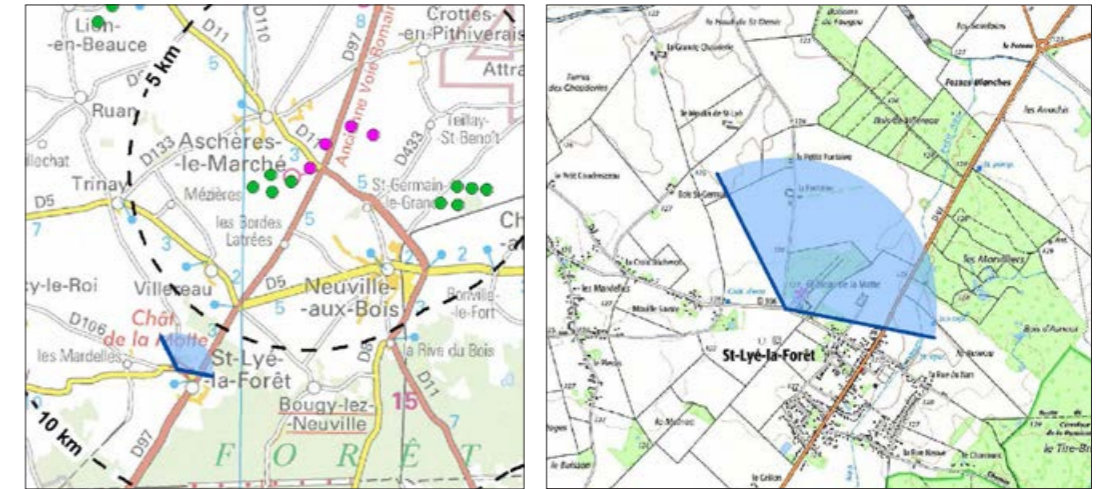
55 - Face au château de la Mothe (MH)

Implanté à l'ouest de Saint-Lyé-la-Forêt dans un parc généreusement arboré, le château de la Mothe (MH) est peu visible depuis l'extérieur, à l'exception de la perspective menant au portail d'entrée. Aucune éolienne n'est perceptible depuis ce point de prise de vue.

Le projet éolien des Champarts s'insère à l'arrière-plan, dans le prolongement du parc des Breuils. Les éoliennes sont totalement masquées par le bâti et la végétation. Aucune éolienne projetée n'est perceptible depuis le point de prise de vue.

L'impact du projet des Champarts est nul.

X (Lambert 93) : 623707
Y (Lambert 93) : 6772065
Cap (°) : 37°
Date : 24/01/2020
Heure : 14h15
Éolienne la plus proche : E1 - 6,6 km
Éolienne la plus éloignée : E4 - 8,4 km
Angle horizontal (°) : 128°



ÉTAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante*





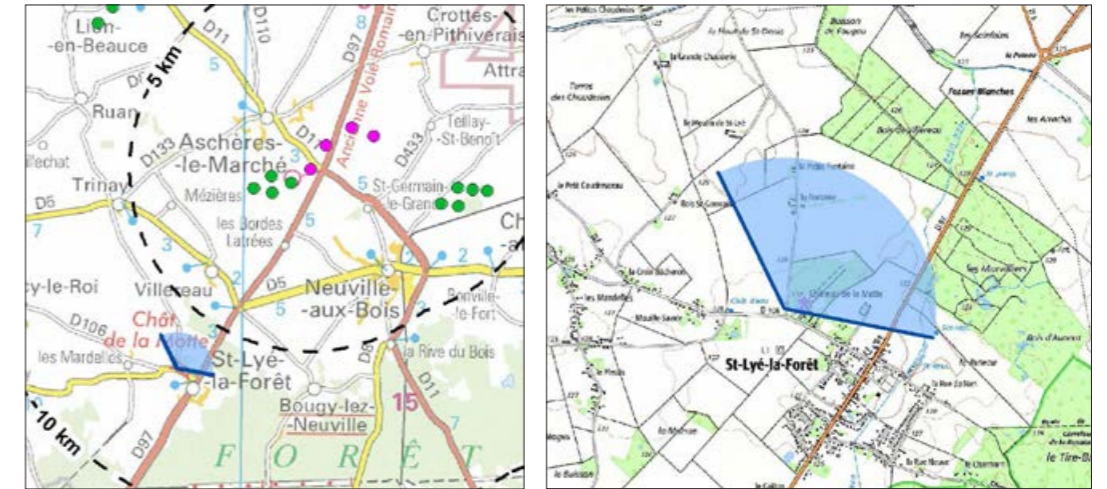
56 - Depuis les abords du château de la Mothe (MH)

Le domaine du château de la Mothe (MH) est longé par la route de Trinay. Celle-ci offre des vues ouvertes en direction de l'ouest où se devinent au loin les parcs éoliens. Vers l'est, l'horizon est refermé par une succession de masses boisées (parc de la Mothe, Bois de Villereau) où se devine difficilement, et uniquement en hiver, le château de la Mothe.

le projet des Champarts apparaît à l'est de la route, à côté du parc des Breuils. Les masques végétaux limitent toute perception du projet depuis le point de prise de vue.

L'impact du projet éolien des Champarts est nul.

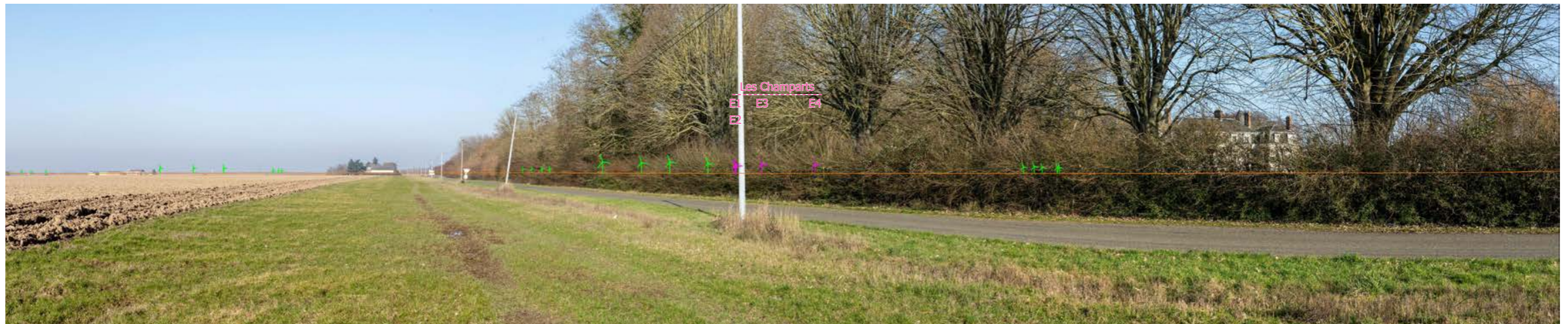
X (Lambert 93) : 623677
 Y (Lambert 93) : 6772127
 Cap (°) : 38°
 Date : 24/01/2020
 Heure : 14h30
 Éolienne la plus proche : E1 - 6,6 km
 Éolienne la plus éloignée : E4 - 8,4 km
 Angle horizontal (°) : 127°



ÉTAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante*





57 - Depuis la sortie sud d'Aschères-le-Marché sur la D11

La sortie d'Aschères-le-Marché en direction de Neuville-aux-Bois s'ouvre sur l'immensité cultivée de la Beauce, ponctuée le long de la D11 d'anciennes fermes ceinturées d'arbres. Les dernières habitations donnent sur un paysage agricole ponctué par les bosquets d'accompagnement des lieux d'habitations. Deux parcs éoliens sont perceptibles, Les Breuils à droite et Neuville-aux-Bois dans le lointain, partiellement masqué par la végétation et les inflexions de la plaine.

Le projet éolien des Champarts est implanté sur un plan similaire à celui des Breuils, mais de l'autre côté de la D11. Ainsi les éoliennes se dévoilent à mesure que l'on sort du village. E1 apparaît comme solitaire, décalée derrière la Boudarderie qu'elle surplombe, presque dans l'axe de la route. Les autres éoliennes, aux interdistances irrégulières, sont visibles au milieu des champs, avec une lecture complexe de l'ensemble. Les habitations périphériques du village y sont directement confrontées, cette perception nuancée par les filtres des jardins.

L'impact du projet est modéré. L'impact sur le cumul éolien est modéré.

ÉTAT INITIAL



PROJET



X (Lambert 93) : 626627
Y (Lambert 93) : 6778705
Cap (°) : 112°
Date : 24/01/2020
Heure : 12h00
Éolienne la plus proche : E2 - 1,2 km
Éolienne la plus éloignée : E4 - 2,5 km
Angle horizontal (°) : 128°



PROJET - *vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante*





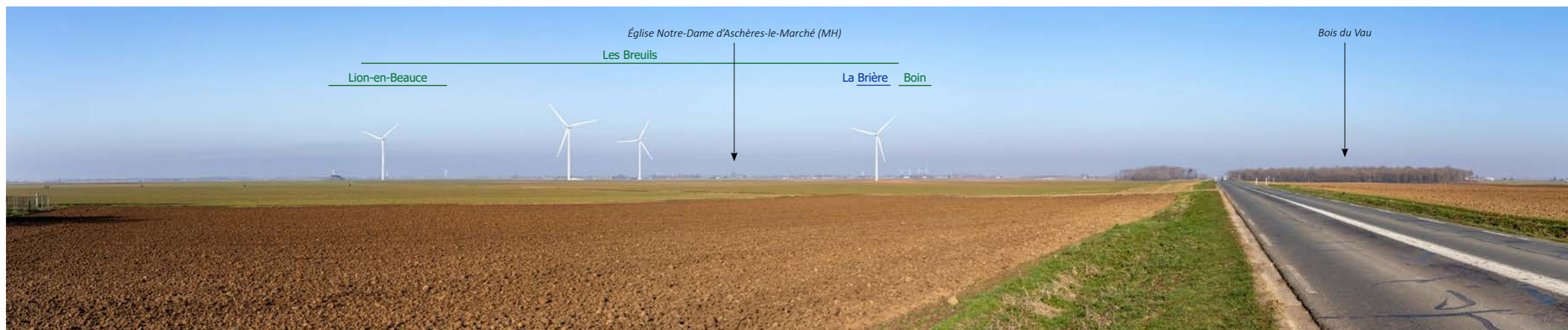
58 - Depuis la sortie nord des Bordes latrées (D97)

Les Bordes Latrées est un hameau implanté à cheval sur la D97, au sud du Bois du Vau. La confrontation des habitations avec le paysage agricole est nuancée uniquement par les jardins. L'horizon est ponctuellement raccourci par des rideaux boisés, dont le Bois du Vau, traversé par la D97. Les parcs éoliens sont aisément visibles sur l'horizon, le parc autorisé du Breuil rapprochant cette présence éolienne par rapport aux Bordes Latrées de manière significative.

le projet des Champarts s'inscrit dans le prolongement des Bordes, augmentant nettement l'angle horizontal impacté. Il apparaît ici à l'arrière du Bois du Bois, de part et d'autre de la D11. Seule E1 est pleinement visible, les autres éoliennes étant identifiable par leur rotor. Leur implantation irrégulière continue la lecture déjà complexe des Breuils. L'éloignement et les filtres visuels nuancent la prégnance des éoliennes projetées.

L'impact du projet est modéré. L'impact sur le cumul éolien est fort.

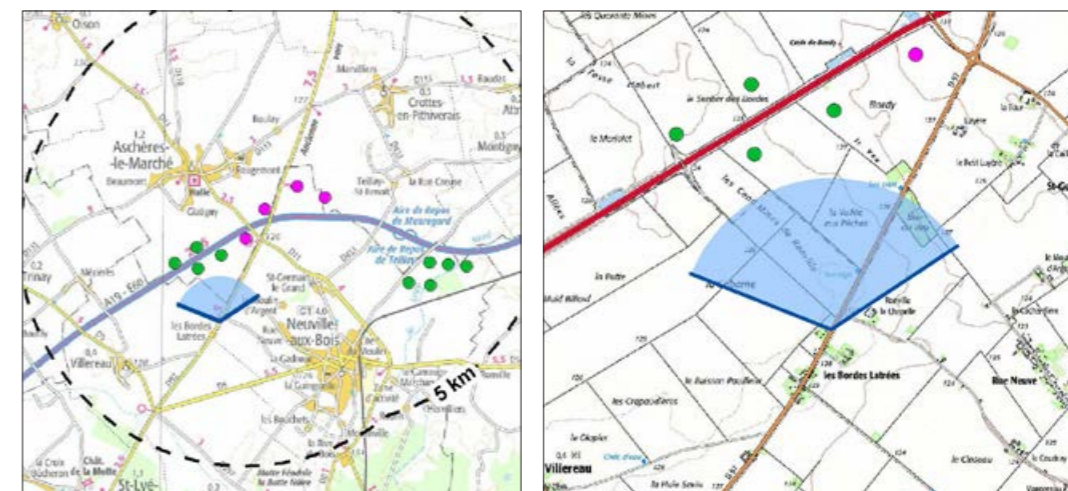
ÉTAT INITIAL



PROJET



X (Lambert 93) : 626811
 Y (Lambert 93) : 6775790
 Cap (°) : 354°
 Date : 24/01/2020
 Heure : 13h30
 Éolienne la plus proche : E1 - 1,9 km
 Éolienne la plus éloignée : E4 - 3,6 km
 Angle horizontal (°) : 125°



PROJET - *vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante*





59 - Depuis le portail de la place de l'église de Villereau

La place de l'église de Villereau s'achève par un portail en ferronnerie ouvrant sur le paysage. Les habitations implantées de part et d'autre de ce portail sont directement confrontées au paysage agricole, avec des percées lointaines, ponctuellement raccourcies par des rideaux boisés. Le parc des Breuils est pleinement visible tandis que les autres parcs, plus lointains, sont partiellement masqués et peu prégnants.

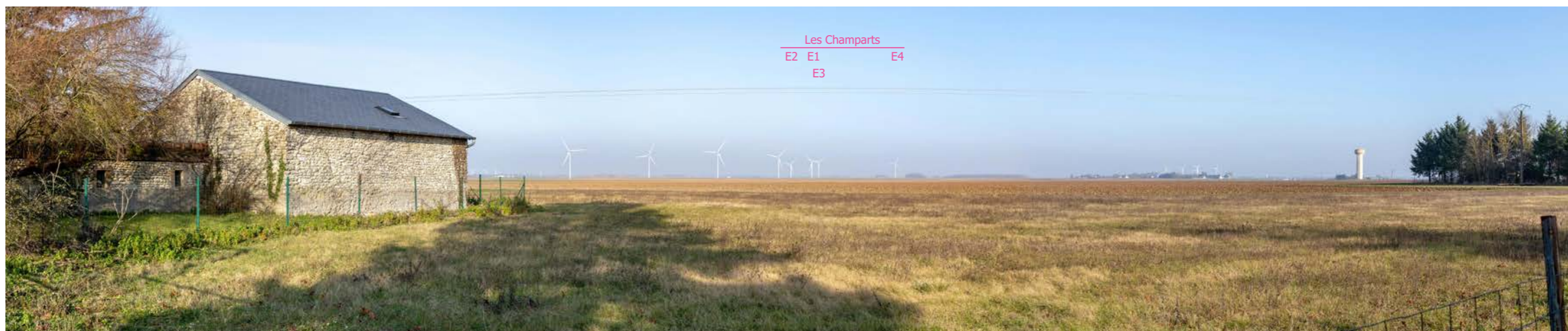
Le projet des Champarts s'insère sur l'horizon, à droite du parc autorisé des Breuils, augmentant l'angle impacté horizontal. Les éoliennes projetées sont nettement visibles, sans filtre visuel. Leur implantation irrégulière laisse percevoir E4 comme une éolienne à part, nouveau point focal avec un léger effet de surplomb sur les éléments de composition paysagère voisins. E1-E3 sont perçus comme un bouquet accompagnant la dernière éolienne des Breuils avec des gabarits similaires. Malgré une confrontation directe, la prégnance du projet est limitée par l'éloignement.

L'impact du projet éolien des Champarts est faible. Son impact sur le cumul éolien est faible.

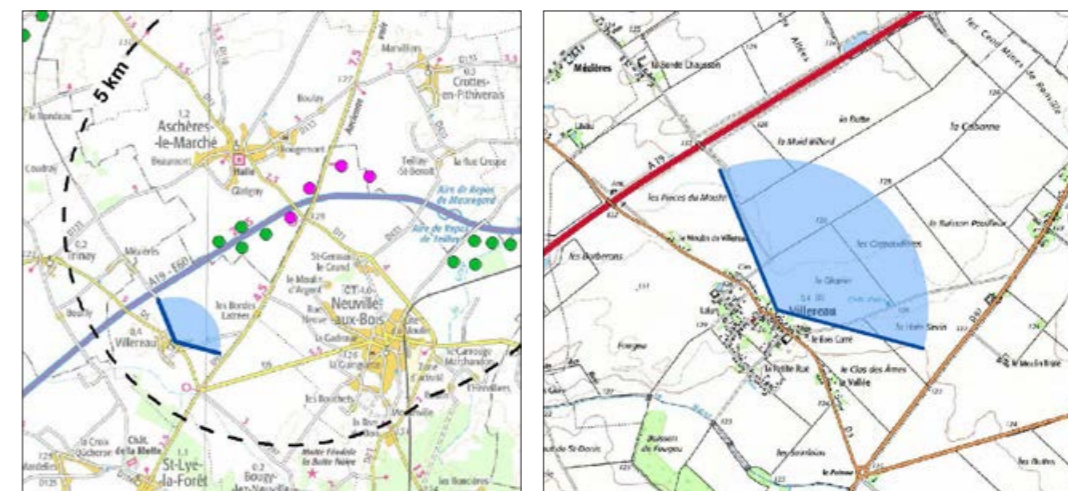
ÉTAT INITIAL



PROJET



X (Lambert 93) : 624836
 Y (Lambert 93) : 6774877
 Cap (°) : 41°
 Date : 24/01/2020
 Heure : 14h45
 Éolienne la plus proche : E1 - 3,7 km
 Éolienne la plus éloignée : E4 - 5,6 km
 Angle horizontal (°) : 127°



PROJET - *vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante*





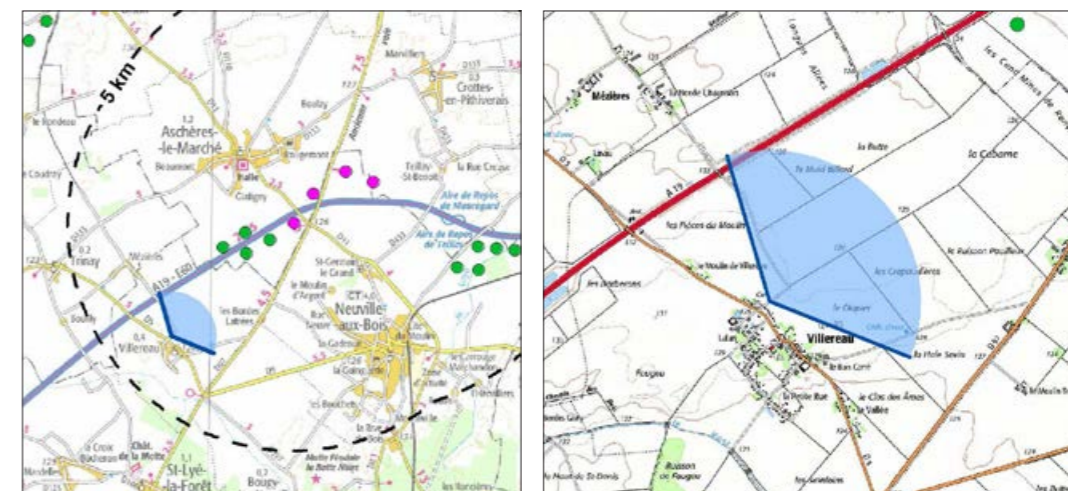
60 - Depuis la frange de Villereau, derrière le cimetière

La frange nord-est de Villereau est directement confrontée à l'openfield de la Beauce, avec une profondeur de champ remarquable. Dans ce paysage à dominante horizontale se dressent quelques verticales : le château d'eau de Villereau et les parcs éoliens.

Le projet des Champarts apparaît à l'arrière du parc des Breuils, de manière décalée et sans filtre visuel. Son implantation irrégulière rend la lecture du projet complexe et brouille celle du parc autorisé. Ainsi les éoliennes E1 à E3 semblent être organisées en bouquet tandis que E4 se dresse solitaire, presque dans l'axe du chemin. Elle compose un nouveau point focal dans le paysage. L'éloignement nuance la prégnance des éoliennes du projet.

L'impact du projet éolien des Champarts est faible. L'impact sur le cumul éolien est faible.

X (Lambert 93) : 624668
 Y (Lambert 93) : 6775120
 Cap (°) : 48°
 Date : 24/01/2020
 Heure : 14h45
 Éolienne la plus proche : E1 - 3,7 km
 Éolienne la plus éloignée : E4 - 5,6 km
 Angle horizontal (°) : 128°



ÉTAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante*





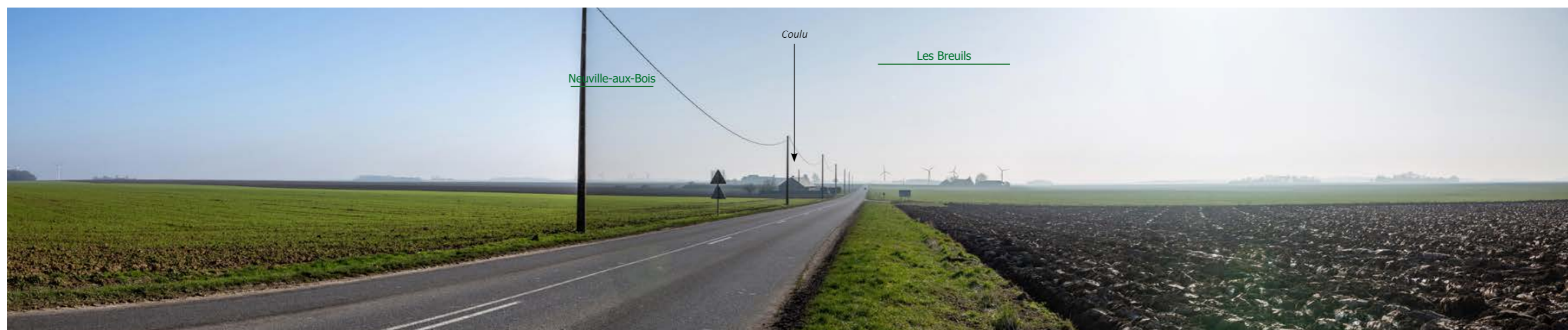
61 - Depuis la sortie sud d'Oison (D11)

Oison est directement confronté au paysage ouvert et horizontal de la Beauce. L'horizon, lointain, est ponctué de rideaux : des boisements seuls ou accompagnant des fermes isolées. La présence éolienne est reculée sur l'horizon, en partie masquée par les composantes du paysage.

Le projet des Champarts s'inscrit à l'arrière de ce paysage, dans le prolongement du parc des Breuils. Les éoliennes projetées apparaissent dans le même champ visuel, de l'autre côté de la D11. E1 et E2 sont en partie filtrées par la silhouette arborée de la ferme de Coulu. L'éloignement et la présence en premier plan des infrastructures électrique limitent la modification du rapport d'échelle et les effets de surplomb. E3 et E4, avec une interdistance plus réduite, se superposent à l'avant du parc de Neuville-aux-Bois. Le projet des Champarts augmente l'angle horizontal impacté mais sa prégnance visuelle est limitée par l'éloignement.

L'impact du projet éolien des Champarts est faible. Son impact sur le cumul éolien est faible.

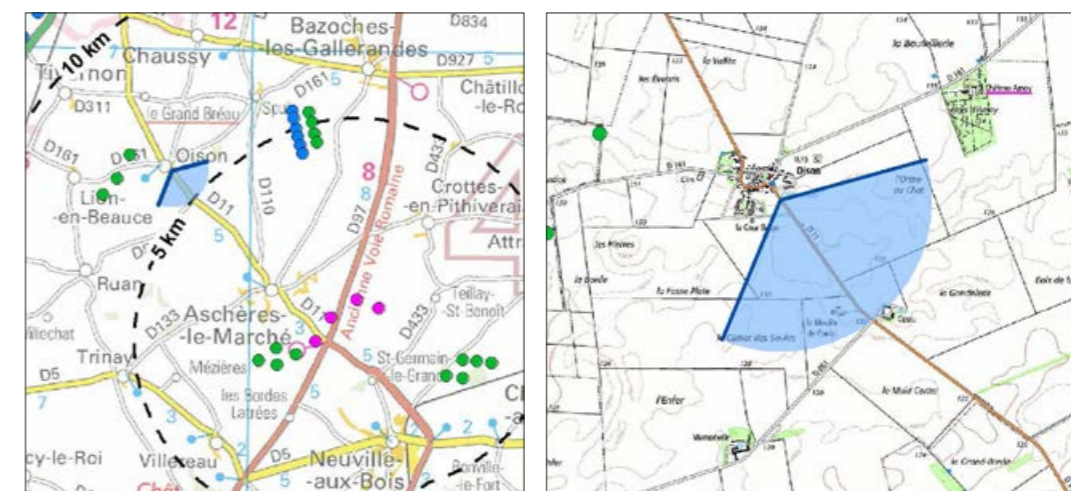
ÉTAT INITIAL



PROJET



X (Lambert 93) : 623424
Y (Lambert 93) : 6782290
Cap (°) : 139°
Date : 24/01/2020
Heure : 12h30
Éolienne la plus proche : E2 - 5,9 km
Éolienne la plus éloignée : E4 - 6,8 km
Angle horizontal (°) : 128°



PROJET - vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante





62 - Depuis la sortie de Glatigny (Aschères-le-Marché)

Glatigny est un hameau au sud-ouest d'Aschères-le-Marché. Les habitations y sont directement confrontées au paysage agricole, filtré par les jardins et quelques parcelles de verger. L'horizon, lointain, est ponctué de rideaux boisés. Les éoliennes y sont aisément lisibles, ponctuellement filtrées par la végétation.

Le projet des Champarts s'inscrit dans la prolongation du parc autorisé des Breuils. Son implantation irrégulière ne permet pas ici de le lire comme un seul projet, mais plutôt comme un projet de 3 éoliennes (E2-E4), avec E1 paraissant appartenir aux Breuils. Les éoliennes viennent s'insérer entre les parcs autorisés, finissant de créer une barrière visuelle semi-perméable. L'éloignement, l'horizontalité du paysage et la présence végétale permettent de nuancer la modification du rapport d'échelle ainsi que les effets de surplomb avec les habitations les plus proches.

L'impact du projet éolien des champarts est modéré. Son impact sur le cumul éolien est fort.

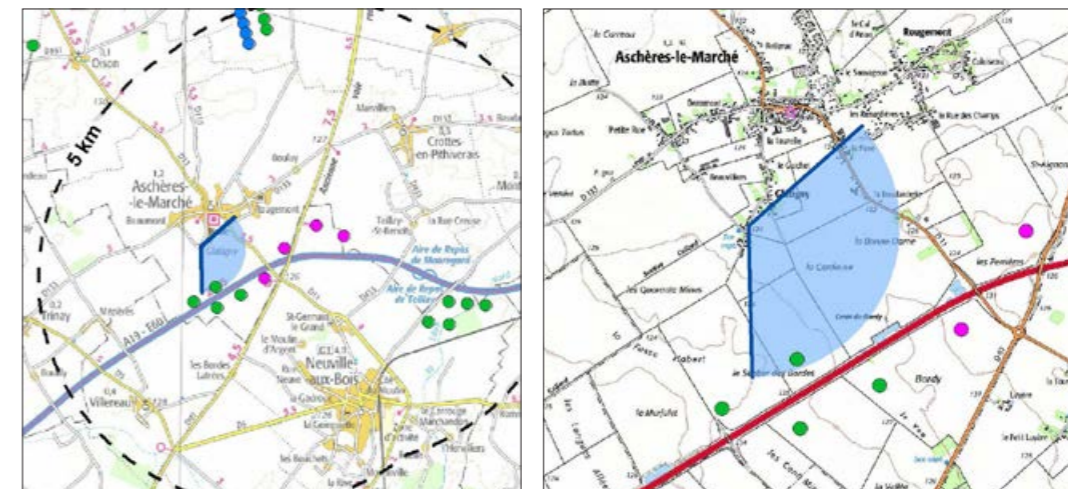
ÉTAT INITIAL



PROJET



X (Lambert 93) : 625961
Y (Lambert 93) : 6778288
Cap (°) : 114°
Date : 24/01/2020
Heure : 12h15
Éolienne la plus proche : E1 - 1,6 km
Éolienne la plus éloignée : E4 - 3,2 km
Angle horizontal (°) : 130°



PROJET - *vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante*





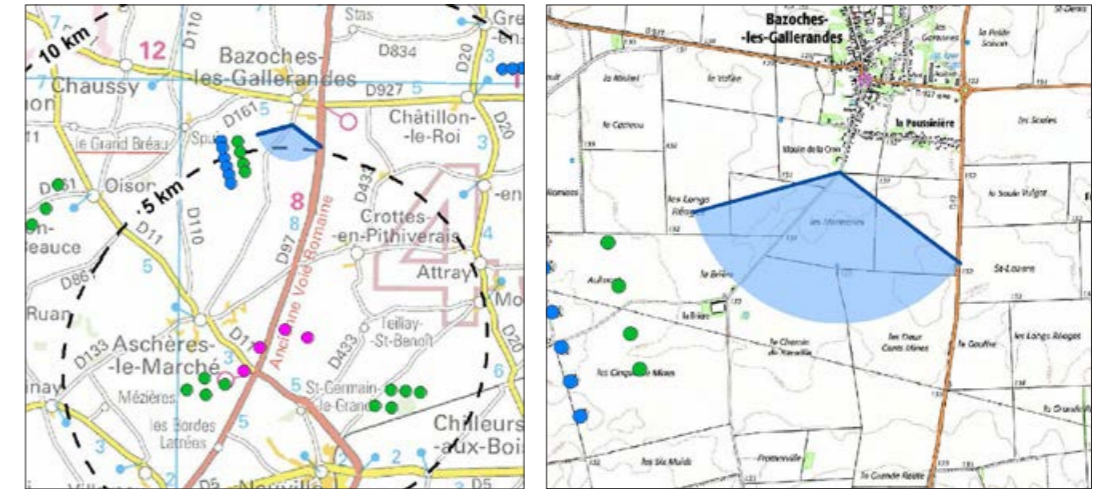
63 - Depuis la sortie sud de Bazoches-les-Gallerandes

Bazoches-les-Gallerandes s'achève au sud par le moulin de la Croix, le long de la route de Brière. Cette frange est directement confrontée à l'openfield beauceron, les vues depuis les habitations filtrées par la végétation des jardins. Dans ce paysage horizontal, ponctué par les silhouettes bâties et arborées des fermes isolées, les éoliennes se distinguent nettement sur le ciel.

Le projet des Champarts s'insère sur l'horizon, à gauche du parc des Breuils dont il se veut la prolongation. L'angle horizontal impacté en est augmenté. Depuis le point de prise de vue, les éoliennes E1 et E2 poursuivent l'organisation des Breuils de manière harmonieuse. E3 et E4, de gabarit légèrement plus important, apparaissent comme un projet à part. L'ensemble présente un rapport d'échelle cohérent avec les composantes qui l'entoure. L'éloignement et l'horizontalité du paysage limitent la prégnance visuelle du projet des Champarts.

L'impact du projet éolien des champarts est faible. Son impact sur le cumul éolien est faible.

X (Lambert 93) : 628722
 Y (Lambert 93) : 6784379
 Cap (°) : 191°
 Date : 24/01/2020
 Heure : 11h45
 Éolienne la plus proche : E3 - 5,6 km
 Éolienne la plus éloignée : E1 - 6,9 km
 Angle horizontal (°) : 128°



ÉTAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante*





64 - Depuis la sortie de Saint-Germain-le-Grand

Au nord de Neuville-aux-Bois, les sorties de Saint-Germain-le-Grand vers la D11 sont largement ouvertes sur les paysages cultivés de la Beauce. L'horizon y est lointain et ponctué de rideaux boisés, marqueurs verticaux et talus permettant le franchissement de l'autoroute A19. Les éoliennes sont lointaines, se devinant sur le ciel à l'arrière des rideaux boisés et bâtis.

Le projet des Champarts s'insère dans un plan intermédiaire, à droite du parc des Breuil. Il dessine ici une ligne plutôt régulière, aisément visible et lisible dans le paysage. Il renforce de manière notable la présence éolienne perçue depuis la frange Saint-Germain-le-Grand mais l'horizontalité du paysage et l'éloignement absorbent aisément ses dimensions et nuancent les effets de surplomb générés par E1 sur les bâtiments à ses pieds.

L'impact du projet éolien des Champarts est modéré. Son impact sur le cumul éolien est fort.

X (Lambert 93) : 629126
 Y (Lambert 93) : 6776706
 Cap (°) : 328°
 Date : 24/01/2020
 Heure : 11h15
 Éolienne la plus proche : E4 - 1,8 km
 Éolienne la plus éloignée : E3 - 2,1 km
 Angle horizontal (°) : 130°



ÉTAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante*





5.5 Bilan des impacts

Afin de faciliter la compréhension des impacts paysagers et patrimoniaux du projet éolien des Champarts, les photomontages sont regroupés par thématique. Pour chaque photomontage, l'évaluation de l'impact a été graduée sur une échelle de 6 niveaux allant de « très fort » à « nul ». Le niveau d'impact « très fort » n'a jamais été employé.

Très fort	Fort	Modéré	Faible	Très faible	Nul
-----------	------	--------	--------	-------------	-----

5.5.1 Analyse thématique

■ Impacts sur le paysage

La grande ouverture des paysages de la Beauce permet une visibilité du projet à de grandes distance. Néanmoins, l'éloignement génère une perception faible, voire très faible. **Ainsi les impacts sur le paysage sont principalement compris entre modéré et nul.** Les principaux impacts concernent les effets de la présence visuelle du projet (rapports d'échelle, positionnement en balcon, ...) ainsi que des interactions avec certains marqueurs verticaux traditionnels (clochers, châteaux, châteaux d'eau, silos agricoles).

On note l'impact fort du point de vue n°1, dû à la très grande proximité du projet (l'observateur étant à l'intérieur du site du projet, à quelques centaines de mètres des éoliennes) et à l'absence de masques visuels potentiels dans le paysage.

NUMÉRO	LOCALISATION	IMPACT
1	Depuis le franchissement de l'A19 par la D11 (360°)	Fort
5	La silhouette d'Aschères-le-Marché depuis le Moulin d'Aschères (D110)	Modéré
7	Depuis Boulay (Aschères-le-Marché)	Modéré
10	Depuis la Grande Brière (Crottes-en-Pithiverais)	Modéré
15	Depuis la sortie nord de Neuville-aux-Bois	Faible
18	Depuis la D5 en provenance de Chilleurs-aux-Bois	Modéré
19	La silhouette de Neuville-aux-Bois depuis le sud-ouest	Faible
20	La motte féodale de la Butte Noire (MH)	Faible
22	Depuis la D5, en arrivant sur Villereau	Faible
24	Le hameau de Mézières (Tivernon)	Faible
25	La silhouette de Trinay depuis la D5	Faible
26	La silhouette de Ruan en provenance de Domarville	Très faible
27	Depuis Lion-en-Beauce	Très faible
29	La silhouette d'Oison depuis la D11	Très faible
31	La silhouette de Spuis (Chaussy)	Très faible
32	Depuis la Route du Blé en Beauce	Faible
33	Depuis l'intersection de la D927 et la D161	Très faible
35	Depuis l'intersection de la D927 et la D97	Faible
36	La silhouette de Bazoches-les-Gallerandes depuis la D97	Très faible
37	Depuis Fresnay l'Aubry (Bazoches-les-Gallerandes)	Faible
38	Depuis la sortie ouest d'Izy (Bazoches-les-Gallerandes)	Faible
40	Depuis Baudas (Attray)	Faible
41	Les silhouettes de Montigny et Attray (D133)	Faible
42	Depuis la sortie ouest de Montigny	Faible
43	Depuis Frapuy (Attray)	Faible
46	Depuis la sortie ouest de Pithiviers-le-Vieil (D927)	Très faible
47	Depuis Chêne (Bouzonville-en-Beauce)	Très faible
48	Depuis l'extrémité de la perspective du château de la Mothe (MH)	Nul
49	Depuis la sortie nord de Saint-Lyé-la-Forêt (D97)	Nul
50	Depuis la sortie est de Bucy-le-Roi (D106)	Très faible
51	Depuis la ferme de Chichy (Artenay)	Très faible
53	La silhouette d'Artenay	Très faible
54	Depuis le château d'eau de Saint-Lyé-la-Forêt	Très faible
59	Depuis le portail de la place de l'église de Villereau	Modéré
60	Depuis la frange de Villereau, derrière le cimetière	Modéré
61	Depuis la sortie sud d'Oison (D11)	Faible
63	Depuis la sortie sud de Bazoches-les-Gallerandes	Faible
64	Depuis la sortie de Saint-Germain-le-Grand	Modéré

Tableau 21. Synthèse : impacts sur le paysage

■ Impacts sur le patrimoine

NUMÉRO	LOCALISATION	IMPACT
1	Depuis le franchissement de l'A19 par la D11 (360°)	Modéré
4	Depuis la Grande Rue à Aschères-le-Marché	Nul
5	La silhouette d'Aschères-le-Marché depuis le Moulin d'Aschères (D110)	Modéré
6	Depuis le château de Rougemont (Aschères-le-Marché)	Nul
9	Depuis le centre de Crottes-en-Pithiverais	Très faible
11	Depuis Teillay-Saint-Benoit (D433, Crottes-en-Pithiverais)	Très faible
13	Depuis le Moulin d'Argent (Neuville-aux-Bois)	Modéré
14	Depuis l'hôpital de Saint-Germain le Grand (Neuville-aux-Bois)	Faible
20	La motte féodale de la Butte Noire (MH)	Faible
23	Depuis la place de l'église de Villereau	Faible
25	La silhouette de Trinay depuis la D5	Faible
26	La silhouette de Ruan en provenance de Domarville	Très faible
31	La silhouette de Spuis (Chaussy)	Très faible
32	Depuis la Route du Blé en Beauce	Faible
34	Depuis le centre de Bazoches-les-Gallerandes	Nul
39	Depuis les abords de l'église de Jouy-en-Pithiverais	Très faible
41	Les silhouettes de Montigny et Attray (D133)	Faible
45	Depuis le château de Chamerolles (MH)	Nul
47	Depuis Chêne (Bouzonville-en-Beauce)	Très faible
48	Depuis l'extrémité de la perspective du château de la Mothe (MH)	Nul
53	La silhouette d'Artenay	Très faible
54	Depuis le château d'eau de Saint-Lyé-la-Forêt	Très faible
55	Face au château de la Mothe (MH)	Nul
56	Depuis les abords du château de la Mothe (MH)	Nul

Tableau 22. Synthèse : impacts sur le patrimoine

Les impacts du projet des Champarts sur le patrimoine varient de modéré à nul. Ils se traduisent principalement par des visibilitées cadrées ou des covisibilitées indirectes avec les églisees depuis les points de prise de vue, le plus souvent avec un filtre ou un éloignement suffisant pour nuancer les impacts sur les édifices.

Une attention particulière a été portée lors de la réflexion du projet afin de minimiser les impacts visuels depuis le centre d'Aschères-le-Marché et les visibilitées éventuelles depuis le parvis de l'église Notre-Dame (MH) et les abords de la Halle (MH).

■ Impacts sur les lieux de vie

NUMÉRO	LOCALISATION	IMPACT
2	Depuis la sortie sud d'Aschères-le-Marché (D11)	Modéré
3	Depuis Glatigny (Aschères-le-Marché)	Nul
4	Depuis la Grande Rue à Aschères-le-Marché	Nul
5	La silhouette d'Aschères-le-Marché depuis le Moulin d'Aschères (D110)	Modéré
7	Depuis Boulay (Aschères-le-Marché)	Modéré
8	Depuis la sortie ouest de Crottes-en-Pithiverais (D133)	Modéré
9	Depuis le centre de Crottes-en-Pithiverais	Très faible
10	Depuis la Grande Brière (Crottes-en-Pithiverais)	Modéré
11	Depuis Teillay-Saint-Benoit (D433, Crottes-en-Pithiverais)	Très faible
13	Depuis le Moulin d'Argent (Neuville-aux-Bois)	Modéré
14	Depuis l'hôpital de Saint-Germain le Grand (Neuville-aux-Bois)	Faible
15	Depuis la sortie nord de Neuville-aux-Bois	Faible
16	Depuis le centre de Neuville-aux-Bois	Nul
17	Depuis le contournement de Neuville-aux-Bois (D11)	Modéré
18	Depuis la D5 en provenance de Chilleurs-aux-Bois	Modéré
19	La silhouette de Neuville-aux-Bois depuis le sud-ouest	Faible
21	Depuis les Bordes Latrées (D97, Villereau)	Modéré
22	Depuis la D5, en arrivant sur Villereau	Faible
23	Depuis la place de l'église de Villereau	Faible
24	Le hameau de Mézières (Tivernon)	Faible
25	La silhouette de Trinay depuis la D5	Faible
26	La silhouette de Ruan en provenance de Domarville	Très faible
27	Depuis Lion-en-Beauce	Très faible
28	Depuis le centre d'Oison	Très faible
29	La silhouette d'Oison depuis la D11	Très faible
30	Depuis Attraps (Chaussy)	Très faible
31	La silhouette de Spuis (Chaussy)	Très faible
34	Depuis le centre de Bazoches-les-Gallerandes	Nul
35	Depuis l'intersection de la D927 et la D97	Faible
36	La silhouette de Bazoches-les-Gallerandes depuis la D97	Très faible
37	Depuis Fresnay l'Aubry (Bazoches-les-Gallerandes)	Faible
38	Depuis la sortie ouest d'Izy (Bazoches-les-Gallerandes)	Faible
39	Depuis les abords de l'église de Jouy-en-Pithiverais	Très faible
40	Depuis Baudas (Attray)	Faible
41	Les silhouettes de Montigny et Attray (D133)	Faible
42	Depuis la sortie ouest de Montigny	Faible
43	Depuis Frapuy (Attray)	Faible
44	Depuis Chilleurs-aux-Bois	Nul
46	Depuis la sortie ouest de Pithiviers-le-Vieil (D927)	Très faible

■ Impacts sur les principaux axes de découverte

NUMÉRO	LOCALISATION	IMPACT
47	Depuis Chêne (Bouzonville-en-Beauce)	Très faible
49	Depuis la sortie nord de Saint-Lyé-la-Forêt (D97)	Nul
50	Depuis la sortie est de Bucy-le-Roi (D106)	Très faible
51	Depuis la ferme de Chichy (Artenay)	Très faible
52	Depuis la sortie est d'Assas (D861, Ruan)	Très faible
53	La silhouette d'Artenay	Très faible
57	Depuis la sortie sud d'Aschères-le-Marché sur la D11	Modéré
58	Depuis la sortie nord des Bordes Latrées	Modéré
59	Depuis le portail de la place de l'église de Villereau	Modéré
60	Depuis la frange de Villereau, derrière le cimetière	Modéré
61	Depuis la sortie sud d'Oison (D11)	Faible
62	Depuis la sortie de Glatigny (Aschères-le-Marché)	Modéré
63	Depuis la sortie sud de Bazoches-les-Gallerandes	Faible
64	Depuis la sortie de Saint-Germain-le-Grand	Modéré

Tableau 23. Synthèse : Impacts sur les lieux de vie

Les impacts engendrés par le projet des Champarts sur les lieux de vie sont compris entre nul et modéré.

Ce sont le plus souvent des positionnements en arrière-plan, favorisés par l'ouverture des paysages agricoles de la Beauce et la grande profondeur de champ visuel qui en découle. Certains bourgs et hameaux (Aschères-le-Marché, Crottes-en-Pithiverais, les Bordes Latrées) offrent des vues progressives sur le projet depuis leurs franges et sorties.

NUMÉRO	LOCALISATION	IMPACT
1	Depuis le franchissement de l'A19 par la D11 (360°)	Fort
8	Depuis la sortie ouest de Crottes-en-Pithiverais (D133)	Modéré
11	Depuis Teillay-Saint-Benoit (D433, Crottes-en-Pithiverais)	Très faible
12	Depuis l'autoroute A19 (aire de repos de Mauregard)	Faible
17	Depuis le contournement de Neuville-aux-Bois (D11)	Modéré
18	Depuis la D5 en provenance de Chilleurs-aux-Bois	Modéré
21	Depuis les Bordes Latrées (D97, Villereau)	Modéré
22	Depuis la D5, en arrivant sur Villereau	Faible
25	La silhouette de Trinay depuis la D5	Faible
29	La silhouette d'Oison depuis la D11	Très faible
33	Depuis l'intersection de la D927 et la D161	Très faible
35	Depuis l'intersection de la D927 et la D97	Faible
36	La silhouette de Bazoches-les-Gallerandes depuis la D97	Très faible
41	Les silhouettes de Montigny et Attray (D133)	Faible
46	Depuis la sortie ouest de Pithiviers-le-Vieil (D927)	Très faible
49	Depuis la sortie nord de Saint-Lyé-la-Forêt (D97)	Nul
57	Depuis la sortie sud d'Aschères-le-Marché sur la D11	Modéré
58	Depuis la sortie nord des Bordes Latrées	Modéré
61	Depuis la sortie sud d'Oison (D11)	Faible
64	Depuis la sortie de Saint-Germain-le-Grand	Modéré

Tableau 24. Synthèse : Impacts sur les axes de découverte

L'analyse des impacts sur les voies de communication s'est concentrée sur les axes permettant la découverte du projet des Champarts (A19, D97, D927, D11, D133, D433, D5). **Les impacts varient principalement de modéré à nul en fonction de la présence de rideaux boisés ou urbains.**

Un seul impact fort est relevé à hauteur du franchissement de l'A19 par la D11 : un belvédère au centre du site du projet à proximité des éoliennes.

■ Impacts sur le cumul éolien

NUMÉRO	LOCALISATION	IMPACT
1	Depuis le franchissement de l'A19 par la D11 (360°)	Fort
2	Depuis la sortie sud d'Aschères-le-Marché (D11)	Modéré
5	La silhouette d'Aschères-le-Marché depuis le Moulin d'Aschères (D110)	Modéré
7	Depuis Boulay (Aschères-le-Marché)	Modéré
12	Depuis l'autoroute A19 (aire de repos de Mauregard)	Modéré
13	Depuis le Moulin d'Argent (Neuville-aux-Bois)	Fort
15	Depuis la sortie nord de Neuville-aux-Bois	Fort
17	Depuis le contournement de Neuville-aux-Bois (D11)	Modéré
18	Depuis la D5 en provenance de Chilleurs-aux-Bois	Fort
19	La silhouette de Neuville-aux-Bois depuis le sud-ouest	Modéré
20	La motte féodale de la Butte Noire (MH)	Modéré
21	Depuis les Bordes Latrées (D97, Villereau)	Faible
22	Depuis la D5, en arrivant sur Villereau	Faible
23	Depuis la place de l'église de Villereau	Faible
24	Le hameau de Mézières (Tivernon)	Faible
25	La silhouette de Trinay depuis la D5	Très faible
29	La silhouette d'Oison depuis la D11	Faible
31	La silhouette de Spuis (Chaussy)	Très faible
32	Depuis la Route du Blé en Beauce	Modéré
33	Depuis l'intersection de la D927 et la D161	Faible
35	Depuis l'intersection de la D927 et la D97	Faible
36	La silhouette de Bazoches-les-Gallerandes depuis la D97	Très faible
37	Depuis Fresnay l'Aubry (Bazoches-les-Gallerandes)	Faible
38	Depuis la sortie ouest d'Izy (Bazoches-les-Gallerandes)	Faible
40	Depuis Baudas (Attray)	Très faible
41	Les silhouettes de Montigny et Attray (D133)	Très faible
42	Depuis la sortie ouest de Montigny	Très faible
43	Depuis Frapuy (Attray)	Très faible
46	Depuis la sortie ouest de Pithiviers-le-Vieil (D927)	Très faible
47	Depuis Chêne (Bouzonville-en-Beauce)	Très faible
50	Depuis la sortie est de Bucy-le-Roi (D106)	Très faible
51	Depuis la ferme de Chichy (Artenay)	Très faible
52	Depuis la sortie est d'Assas (D861, Ruan)	Très faible
53	La silhouette d'Artenay	Très faible
54	Depuis le château d'eau de Saint-Lyé-la-Forêt	Très faible
56	Depuis les abords du château de la Mothe (MH)	Nul
57	Depuis la sortie sud d'Aschères-le-Marché sur la D11	Modéré
58	Depuis la sortie nord des Bordes Latrées	Fort
59	Depuis le portail de la place de l'église de Villereau	Modéré

NUMÉRO	LOCALISATION	IMPACT
60	Depuis la frange de Villereau, derrière le cimetière	Modéré
61	Depuis la sortie sud d'Oison (D11)	Faible
62	Depuis la sortie de Glatigny (Aschères-le-Marché)	Fort
63	Depuis la sortie sud de Bazoches-les-Gallerandes	Faible
64	Depuis la sortie de Saint-Germain-le-Grand	Fort

Tableau 25. Synthèse : impacts sur le cumul éolien

Le cumul éolien est représenté par 44 photomontages, soit un peu plus de deux tiers des prises de vue, ce qui témoigne d'un contexte éolien qui commence à se densifier, avec 9 parcs éoliens relevés, construits ou autorisés, dans un périmètre de 10 km autour de la zone d'implantation potentielle.

Les principales interactions se font avec le parc des Breuils, dont le projet des Champarts se veut le prolongement, le parc autorisé de Neuville-aux-Bois (2,4 km). Régulièrement les parcs de La Brière (4,2 km), Boin (4,3 km) et Lion-en-Beauce (6,1 km) sont perceptibles sur la ligne d'horizon. Les parcs éoliens situés autour de Toury se devinent, peu discernables, dans le lointain.

L'impact sur le contexte éolien est variable, avec un projet qui se lit souvent comme deux entités au lieu d'une, les deux éoliennes E1 et E2 étant alors naturellement considérées comme appartenant au parc des Breuils. L'irrégularité de l'espacement des éoliennes, la disparité des gabarits dues aux servitudes aéronautiques et une organisation irrégulière tend à renforcer cette difficulté à identifier le parc des Champarts dans le paysage.

5.5.2 Analyse de l'impact du balisage lumineux

Le balisage des éoliennes est actuellement défini par l'arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne, dont la date d'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} février 2019¹.

Les éoliennes choisies pour le projet seront conformes à cet arrêté.

Des feux d'obstacle sont installés sur le sommet de la nacelle et disposés de manière à assurer la visibilité de l'éolienne dans tous les azimuts (360°). Ainsi chaque éolienne est dotée :

- d'un balisage lumineux de jour assuré par des feux d'obstacle moyenne intensité de type A (feux blancs de 20 000 candelas [cd]) ;
- d'un balisage lumineux de nuit assuré par des feux d'obstacle moyenne intensité de type B (feux rouges de 2 000 cd).

Un balisage intermédiaire sur les mâts des éoliennes de grande hauteur (supérieure à 150 m) est assuré par des feux d'obstacles de basse intensité de type B (rouges, fixes, 32 cd) opérationnels de jour comme de nuit. Il est installé à 45 m du sol (avec une tolérance de 10 m pour éviter l'intermittence que causerait le passage des pales) et plusieurs niveaux peuvent être requis en fonction de la hauteur totale de l'éolienne. Un nombre suffisant de feux est installé à chaque niveau de manière à assurer la visibilité du fût dans tous les azimuts (360°).

Les feux à éclats des éoliennes d'un même champ éolien doivent être synchronisés entre eux. À noter que de 40 éclats par minute comme le veut l'actuelle réglementation, l'arrêté du 23 avril 2018 passera désormais le nombre d'éclats à 20 par min, de jour comme de nuit.

Cet arrêté modifie également le rythme des feux à éclats nocturnes : leur durée d'allumage sera égale à un tiers de la durée totale d'un cycle. C'est à dire que sur un cycle, l'éclat durera un tiers du temps, et deux tiers du temps le feu sera éteint.

La manière de percevoir l'éclairage diurne et nocturne dépend des conditions météorologiques : le balisage ne sera donc pas visible tout au long de l'année depuis les alentours. Lorsque l'atmosphère est particulièrement nuageuse ou brumeuse, l'éclairage est vite atténué pour n'être plus perceptible qu'aux abords immédiats du parc éolien qui en est équipé. Au contraire, lorsque l'atmosphère est claire et dégagée, les feux de balisage nocturne peuvent être visibles sur plusieurs kilomètres voire dizaines de kilomètres à la ronde. Naturellement, entre ces deux situations extrêmes, il existe un grand nombre de nuances.

Si le balisage diurne et nocturne est rendu obligatoire pour des raisons de sécurité, il entraîne la perception d'un effet lumineux qui peut être gênant pour les riverains, notamment la nuit du fait du clignotement de l'émission lumineuse (20 éclats par minute, comme le veut la réglementation).

En journée, l'intensité lumineuse des feux employés se confond avec la lumière du jour. Le contraste entre la lumière naturelle (luminosité moyenne ou forte) et celle issue du balisage est faible. En pleine journée cela n'entraîne pas de gêne ; cependant cette dernière apparaît lorsque le jour diminue et que l'obscurité s'installe (fin de journée et soirée notamment avec une luminosité devenant plus faible).

La nuit (absence ou quasi absence de luminosité), bien que les éoliennes ne soient pas visibles directement, leur présence est soulignée par les éclats lumineux du balisage réglementaire. Les lumières sont alors distinctement perceptibles, en particulier dans les campagnes où elles apparaissent généralement comme des sources lumineuses s'ajoutant aux halos lumineux produits par l'éclairage des villes et des villages.

Ainsi, le balisage rouge clignotant du projet devrait être atténué par les halos lumineux produits par les villages de Neuville-aux-Bois et d'Asnières-le-Marché. L'intensité lumineuse du balisage dans les espaces non éclairés restera cependant perceptible depuis des distances importantes, compte-tenu de l'absence de rideaux visuels réguliers dans le paysage.

Le balisage lumineux a donc un impact nocturne principalement sur les lieux de vie, et dans une moindre mesure sur les axes routiers. Il est faible la journée, mais fort la nuit. On peut considérer que cet impact nocturne peut également être ressenti au regard du grand paysage, mais l'observation d'une vue dégagée se fait plutôt de jour.

5.5.3 Analyse de l'impact du chantier

L'impact du chantier de construction du parc sur le paysage consiste principalement en une modification rapide des espaces perçus par les riverains et par les usagers en transit qui empruntent les voies de communication.

Tous les éléments d'un chantier en cours sont visibles dans le paysage agricole. La présence de haies bocagères permet une filtration partielle de ces perceptions :

- Aménagement d'une zone de chantier avec ses lieux de vies temporaires ;
- Intervention et rotations d'engins de travaux publics ;
- Mouvements de terres et stockages à proximité des emplacements prévus ;
- Grues de levage ;
- ...

■ Les travaux préparatoires au sol sont essentiellement visibles aux abords du chantier

Les travaux préparatoires (raccordement électrique, aménagement des chemins d'accès, construction des fondations) ne sont perçus qu'à proximité du chantier, soit approximativement à une distance d'un kilomètre. A ce stade, la transformation du grand paysage n'a pas encore eu lieu car ce sont des aménagements qui surviennent au niveau du sol. Il faut se tenir à proximité pour constater leur présence.

■ Le stade d'érection des éoliennes marque l'évolution du paysage de manière rapide

C'est au moment de l'assemblage des éoliennes que l'impact est le plus important. Si les travaux préparatoires évoqués précédemment prennent quelques mois, l'érection des machines ne prend que quelques semaines (une éolienne peut être assemblée en 3 jours si l'avancement du chantier et les conditions météorologiques sont favorables).

À ce stade, la transformation du paysage est rapide et devient perceptible sur des distances importantes. Les éoliennes sont statiques et déjà équipées du balisage lumineux réglementaire.

■ Les tests et la mise en exploitation du parc qui achèvent la phase de construction

Ces deux dernières étapes de la phase de chantier entraînent la mise en mouvement des éoliennes qui étaient restées immobiles lors de l'assemblage. Elles parachèvent les travaux et caractérisent la nouvelle situation contemporaine du site au regard du paysage.

L'impact du chantier sur les lieux de vie et les axes routiers est faible jusqu'à l'érection des éoliennes (phase d'exploitation).

¹. Le nouvel arrêté relatif au balisage des parcs éoliens terrestres et maritimes est paru au JORF le 4 mai 2018, abrogeant de ce fait l'arrêté du 13 novembre 2009 relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques et l'arrêté du 7 décembre 2010 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne.

CHAPITRE 6. MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET D'ACCOMPAGNEMENT

6.1 Mesures d'évitement (E)

La définition de l'implantation a consisté en la recherche du meilleur parti tout en considérant de multiples facteurs locaux. Dès le commencement du projet, le site retenu est partiellement localisé dans une zone considérée comme propice à l'éolien dans le Schéma Régional Éolien. Les éoliennes projetées sont toutes placées dans la zone favorable.

L'esprit de la phase de conception du projet est une mesure intrinsèque qui permet de supprimer les impacts visuels les plus forts du projet sur le grand paysage, les lieux de vie, les axes de communication ou le patrimoine protégé, dès l'amont de l'étude.

L'implantation des éoliennes vise à adapter le projet aux contraintes de la zone d'implantation potentielle. Les contraintes foncières et surtout aéronautiques (angle disponible de 1,5° par rapport au radar de la base aérienne d'Orléans-Bricy) ont ici été déterminantes pour le choix de l'implantation.

E1 : Évitement de la proximité avec les habitations

La distance d'éloignement aux habitations réglementaire est de 500 m. Elle a été ici allongée de 20 m autour des habitats isolés les plus proches d'Aschères-le-Marché et Neuville-aux-Bois, atteignant une distance de 520m.

E2 : Évitement d'implantation visible depuis le centre d'Aschères-le-Marché

L'état initial du paysage relève une fenêtre visuelle éventuelle depuis le centre-bourg d'Aschères-le-Marché (place de l'église). Le choix d'implantation retenu permet d'éviter l'implantation d'une éolienne perceptible depuis l'intérieur du village.

6.2 Mesures de réduction (R)

■ Durant le chantier

R1 : Maîtrise de la phase de chantier

Les travaux, nécessaires à l'installation des éoliennes, ont des effets directs et indirects sur le paysage immédiat. Il s'agit de bien organiser les périodes de travaux et le déroulement du chantier afin d'éviter au maximum les conséquences sur le paysage.

Le périmètre du chantier doit être bien délimité, afin de préserver l'espace de toute perturbation superflue, et d'éviter d'engendrer une occupation de surface plus importante que celle prévue.

Les aires de stockage doivent être organisées en retrait des ouvertures visuelles majeures. Cela permet d'éviter la création d'obstacles visuels indésirables et artificiels, dénaturant les vues paysagères du territoire. Enfin, il est nécessaire de remettre en état tous les espaces dégradés (les surfaces enherbées, les aires de stockage et de montage) après le chantier, afin d'éviter la création de zones abandonnées, de dépôts de matériaux en tout genre, et de remblais superflus, par exemple. À ce titre, toutes les terres inutilisées doivent être évacuées. Les plateformes et chemins d'accès resteront à l'identique pour des raisons d'accès en cas d'intervention technique.

L'implantation de la base de chantier doit prioritairement être localisée dans des zones déjà remaniées afin d'éviter tout risque supplémentaire de dégradation du site. Les baraquements éventuels sont à organiser avec un souci de cohérence et de composition. Aucun rejet direct ne peut être toléré (eaux usées de cuisine, toilette ou douche...). Les abris de l'aire de chantier doivent disposer de réservoirs autonomes relevés régulièrement.

Il est demandé la mise en place de bennes à ordures vers lesquelles sont acheminés tous les gravats et détritissus du chantier. Aucun stock de gravats et autres déchets n'est à tolérer sur le site, hormis les stocks de terre de déblais superficiels gérés. Les bennes doivent être régulièrement relevées et emportées en décharge contrôlée.

■ Les constructions liées au parc et à son exploitation

R2 : Intégration des constructions : les socles d'éoliennes

Une gestion des terres végétales de surface décapées peut être demandée, sans compactage, pour remise en place sur les emprises, une fois les fondations coulées et les tranchées remblayées.

R3 : Intégration des constructions : les accès au site et aux éoliennes

Les pistes d'accès non revêtues peuvent être élargies pour faciliter le passage des convois. Mais ces élargissements des emprises ne doivent pas être calculés pour un croisement continu des engins de chantier. Ce croisement doit s'effectuer sur des aires dédiées, préalablement définies pour éviter tout élargissement supplémentaire. Ils seront en priorité dans l'emprise cadastrale, à l'exception notable des virages afin de permettre la giration des engins qui se fera par pans coupés sur les parcelles adjacentes.

Un chemin d'accès au pied de chaque éolienne est nécessaire pour l'entretien de la machine. Il tiendra compte au maximum de l'existant et sera majoritairement implanté dans le sens des cultures et en cohérence avec les distances imposées par la mécanisation agricole. Ce cheminement sera traité à l'identique des chemins existants permettant de l'insérer en harmonie avec le paysage agricole environnant.

R4 : Intégration des constructions : les éoliennes

Il sera fait le choix d'un mât modulaire et de matériaux de qualité sans installations visibles à l'extérieur des mâts. Les éoliennes seront de couleur blanche ou grise, conformément à la réglementation en vigueur.

Un enfouissement des lignes électriques internes au parc sera réalisé pour limiter l'emprise visuelle du parc éolien aux seules éoliennes et poste de livraison.

R5 : Intégration des constructions : les postes de livraison

Le fonctionnement du parc nécessite la création d'un poste de livraison. Cette construction projetée sera respectueuse de l'environnement et du patrimoine en évitant tout pastiche d'architecture avec une simplicité de volume et de conception.

Il est conseillé de soigner l'aspect extérieur du poste :

- limiter les terrassements et préférer l'encastrement dans le terrain naturel ;
- prévoir des matériaux mats et de teintes foncées et éviter la couleur verte ;
- prévoir des gouttières, chéneaux, rives et autres accessoires de même teinte que les revêtements des murs et/ou de la couverture.

Il est également conseillé d'éviter de chercher à masquer les postes de livraison par de la végétation afin de ne pas souligner encore plus l'emplacement des bâtiments dans le paysage ouvert.

Propositions complémentaires : choix de la couleur du poste

Le poste de livraison est implanté dans le paysage agricole de la Beauce. L'objectif est de réduire l'impact visuel engendré par ces bâtiments depuis les voies de communication en favorisant une architecture en accord avec la dimension agricole du territoire.

Une couleur beige, de préférence mat, est recommandée afin de s'harmoniser avec le poste de livraison du parc voisin Les Breuils.

Budget prévisionnel :
• Coût estimé : 1 000 € HT



Photographie 69. Poste de livraison des Breuils
Source : ABO-Wind

6.3 Mesures d'accompagnement (A)

Les mesures d'accompagnement proposées sont les suivantes :

A1 : Aménagement pédagogique à proximité du projet

Les parcs éoliens peuvent être considérés comme des lieux d'attraction participant à la réputation écologique des territoires. Certaines communes capitalisent sur l'intérêt des populations pour l'environnement et le développement durable en créant, autour de leur parc éolien, une structure dédiée aux problématiques énergétiques et environnementales.

Le site du projet pourra ainsi être équipé d'un panneau d'information installé près du poste de livraison n°1 au long de la D11.

Ce panneau pédagogique à destination du public apportera un premier niveau d'informations sur le parc éolien et sur sa mise en œuvre ainsi que sur le paysage et l'écologie. Le matériau, les dimensions et le contenu seront mis définir une fois le parc installé.

Budget prévisionnel :
• Coût estimé : 800 € HT

A2 : Enfouissement de ligne électrique aérienne

Le site du projet est traversé par une ligne aérienne de transport électrique. Le porteur de projet propose l'enfouissement de la ligne électrique traversant la zone d'implantation potentielle sur une longueur de 820 m

Budget prévisionnel :
• Coût estimé : 80 000 € HT

6.4 Synthèse du budget prévisionnel des mesures paysagères

MESURES R : RÉDUCTION - A : ACCOMPAGNEMENT	DESCRIPTION	COÛT ASSOCIÉ
R5 : Intégration des constructions au regard du poste de livraison	Mise en place d'une peinture de couleur beige	1 000 € HT
A1 : Aménagement pédagogique à proximité du projet	Installation d'un panneau pédagogique au niveau du poste de livraison	800 € HT
A2 : Enfouissement de ligne électrique aérienne	Enfouissement de la ligne électrique présente sur le site du projet	80 000 € HT
COÛT TOTAL ESTIMÉ		81 800 € HT

Tableau 26. Synthèse : budget prévisionnel des mesures paysagères

6.5 Synthèse des mesures et des impacts résiduels

Les impacts du projet éolien des Champarts présentés dans ce chapitre ont été évalués d'après les photomontages. Ceux-ci ont été réalisés avec l'implantation finale du projet, qui applique déjà les mesures d'évitement.

Les niveaux d'impacts obtenus après l'analyse des 53 photomontages varient essentiellement de nul à modéré. Il reste cependant parfois difficile à identifier dans le paysage, tant par son implantation irrégulière que par la différence de gabarit des éoliennes induits par les contraintes des servitudes aéronautiques.

L'horizontalité du territoire est généralement propice à l'absorption des projets de cette envergure. L'absence de rideaux visuels notables sur la majeure partie du territoire d'étude laisse les éoliennes du projet visibles sur de grandes distances, à l'exception du sud grâce à la Forêt d'Orléans et quelques boisements d'importance. La présence notable du réseau aérien de transport d'électricité et de plusieurs parcs éoliens existants et autorisés, génère un rythme dans le paysage auquel vient s'ajouter le projet des Champarts. Ainsi, selon les points de vue, les nouvelles éoliennes se confondent avec les projets existants (Les Breuils) ou en prolongent le dessin.

Un seul impact fort est à retenir :

- le franchissement de l'A19 par la D11 qui, par son pont ouvert, forme un belvédère à 360° sur le paysage de la Beauce. Il est situé entre les éoliennes E1 et E2. L'absence de rideaux visuels laisse l'observateur directement confronté au projet situé à quelques dizaines à centaines de mètres.

9 mesures sont proposées ici : 2 mesures d'évitement (E), 5 mesures de réduction (R) et 2 mesure d'accompagnement (A). Les impacts ayant diminués avec l'application des mesures sont inscrits en italique dans la dernière colonne du tableau ci-contre.

E1 : Évitement de la proximité avec les habitations

E2 : Évitement d'implantation visible depuis le centre d'Aschères-le-Marché

R1 : Maîtrise de la phase de chantier

R2 : Intégration des constructions : les socles d'éoliennes

R3 : Intégration des constructions : les accès au site et aux éoliennes

R4 : Intégration des constructions : les éoliennes

R5 : Intégration des constructions : les postes de livraison

A1 : Aménagement pédagogique à proximité du projet

A2 : Enfouissement de ligne électrique aérienne

ASPECTS CONSIDÉRÉS	NATURE DE L'IMPACT POTENTIEL	SENSIBILITÉ POTENTIELLE	DURÉE	DIRECT INDIRECT	IMPACT D'APRÈS PHOTOMONTAGES*	MESURES R : RÉDUCTION - A : ACCOMPAGNEMENT	IMPACT RÉSIDUEL
Paysage	Interactions visuelles avec la Beauce	Modérée à Forte	P	D	Modéré à fort	E1 : Évitement de la proximité avec les habitations E2 : Évitement d'implantation visible depuis le centre d'Aschères-le-Marché R1 : Maîtrise de la phase de chantier R2 : Intégration des constructions : les socles d'éoliennes R3 : Intégration des constructions : les accès au site et aux éoliennes R4 : Intégration des constructions : les éoliennes R5 : Intégration des constructions : les postes de livraison A1 : Aménagement pédagogique à proximité du projet A2 : Enfouissement de ligne électrique aérienne	Modéré à fort
	Interactions visuelles avec la Forêt d'Orléans	Faible à forte	P	D	Nul à fort		Nul à fort
Lieux de vie proches	Interactions visuelles avec Aschères-le-Marché	Forte	P	D	Nul à modéré		Nul à modéré
	Interactions visuelles avec Teillay Saint-Benoit	Forte			Très faible		Très faible
	Interactions visuelles avec Boulay (Aschères-le-M.)	Forte			Modéré		Modéré
	Interactions visuelles avec Crottes-en-Pithiverais	Modérée	P	D	Très faible à modéré		Très faible à modéré
	Interactions visuelles avec Saint-Germain le Grand (Neuville-aux-Bois)	Modérée	P	D	Faible		Faible
	Interactions visuelles avec Mézières (Tirvernon)	Modérée	P	D	Faible		Faible
	Interactions visuelles avec Le Moulin d'Argent	Modérée			Modéré		Modéré
	Interactions visuelles avec Villereau	Modérée	P	D	Faible		Faible à modéré
	Interactions visuelles avec Neuville-aux-Bois	Modérée	P	D	Nul à modéré		Nul à modéré
	Interactions visuelles avec Trinay	Modérée	P	D	Faible		Faible
	Interactions visuelles avec Baudas (Attray)	Faible	P	D	Faible		Faible
	Interactions visuelles avec Montigny	Modérée	P	D	Faible		Faible
	Interactions visuelles avec Izy (Bazoches-les-G.)	Faible	P	D	Faible		Faible
	Interactions visuelles avec Attray	Très faible	P	D	Faible		Faible
	Interactions visuelles avec Bazoches-les-Gallerandes	Modérée	P	D	Nul à très faible		Nul à très faible
	Interactions visuelles avec Saint-Lyé-la-Forêt	Très faible	P	D	Nul		Nul
	Interactions visuelles avec Ruan	Faible	P	D	Très faible		Très faible
	Interactions visuelles avec Fresnay l'Aubry (Bazoches-les-Gallerandes)	Faible	P	D	Faible		Faible
	Interactions visuelles avec Jouy-en-Pithiverais	Faible	P	D	Très faible		Très faible
	Interactions visuelles avec Oison	Modérée	P	D	Très faible		Très faible
Interactions visuelles avec Spuis (Chaussy)	Modérée	P	D	Très faible	Très faible		
Interactions visuelles avec Bucy-le-Roi	Faible	P	D	Très faible	Très faible		
Interactions visuelles avec Chichy (Artenay)	Modérée	P	D	Très faible	Très faible		
Interactions visuelles avec Lion-en-Beauce	Modérée	P	D	Très faible	Très faible		
Interactions visuelles avec Atraps (Chaussy)	Faible	P	D	Très faible	Très faible		
Interactions visuelles avec Chilleurs-aux-Bois	Modérée	P	D	Nul	Nul		
Interactions visuelles avec Frapuy (Attray)	Faible	P	D	Faible	Faible		
Axes majeurs	Interactions visuelles depuis l'A19	Forte	P	D	Faible	Faible	
	Interactions visuelles depuis la D97	Forte	P	D	Nul à modéré	Nul à modéré	
	Interactions visuelles depuis la D927	Modérée	P	D	Très faible à faible	Très faible à faible	
	Interactions visuelles depuis la D11	Forte	P	D	Très faible à fort	Très faible à fort	
	Interactions visuelles depuis les D133 et D433	Modérée	P	D	Très faible à modéré	Très faible à modéré	
	Interactions visuelles depuis la D5	Modérée	P	D	Faible	Faible	

ASPECTS CONSIDÉRÉS	NATURE DE L'IMPACT POTENTIEL	SENSIBILITÉ POTENTIELLE	DURÉE	DIRECT INDIRECT	IMPACT D'APRÈS PHOTOMONTAGES*	MESURES R : RÉDUCTION - A : ACCOMPAGNEMENT	IMPACT RÉSIDUEL
Patrimoine protégé (MH)	Halle (Aschères-le-Marché)	Modérée	P	D	Nul	E1 : Évitement de la proximité avec les habitations E2 : Évitement d'implantation visible depuis le centre d'Aschères-le-Marché R1 : Maîtrise de la phase de chantier R2 : Intégration des constructions : les socles d'éoliennes R3 : Intégration des constructions : les accès au site et aux éoliennes R4 : Intégration des constructions : les éoliennes R5 : Intégration des constructions : les postes de livraison R6 : Financement de plantation chez des particuliers pour réduire l'impact visuel A1 : Aménagement pédagogique à proximité du projet A2 : Enfouissement de ligne électrique aérienne	Nul
	Église Notre-Dame (Aschères-le-Marché)	Forte	P	D	Nul à modéré		Nul à modéré
	Église Saint-Symphorien (Neuville-aux-Bois)	Modérée	P	D	Faible à modéré		Faible à modéré
	Motte féodale « La Butte Noire » (Bougy-lez-Neuville)	Forte	P	D	Faible		Faible
	Église Notre-Dame (Bazoches-les-Gallerandes)	Modérée	P	D	Nul à très faible		Nul à très faible
Patrimoine protégé (Sites)	Château de la Mothe et son parc (Saint-Lyé-la-Forêt)	Très faible	P	D	Nul		Nul
Patrimoine non protégé	Chapelle de Teillay-Saint-Benoit	Forte	P	D	Très faible		Très faible
	Église (Montigny)	Forte	P	D	Faible		Faible
	Église de Spuis (Chaussy)	Modérée	P	D	Très faible		Très faible
	Église (Oison)	Modérée	P	D	Très faible		Très faible
	Église (Trinay)	Modérée	P	D	Faible		Faible
	Église (Crottes-en-Pithiverais)	Faible	P	D	Très faible		Très faible
	Église (Ruan)	Faible	P	D	Très faible		Très faible
	Église (Villereau)	Faible	P	D	Modéré		Modéré
	Église (Attray)	Faible	P	D	Faible		Faible
Hôpital de Saint-Germain le Grand	Modéré	P	D	Faible	Faible		
Tourisme (hors patrimoine évoqué)	Route du Blé en Beauce	Faible à modérée	P	D	Faible	Faible	
	Château et jardins de Chamerolles	Nulle	P	D	Nul	Nul	

Tableau 27. Synthèse : impacts résiduels après application des mesures

Abréviations :

P : permanent T : temporaire D : direct I : indirect

* : Les mesures d'évitement E1 et E2 ont été appliquées lors du choix d'implantation du projet. Elles sont ainsi déjà prises en compte lors de l'évaluation du niveau d'impact d'après les photomontages et n'interviennent pas dans l'estimation des impacts résiduels.

6.6 Conclusion

L'insertion du projet éolien des Champarts s'apprécie à travers :

- la compatibilité avec les documents cadres concernant le développement éolien ;
- une analyse du paysage appliquée au projet ;
- le carnet de photomontage.

Le Schéma régional éolien indique que les communes accueillant la zone d'implantation potentielle sont situées en zone favorable au développement de l'énergie éolienne. Le projet se veut le prolongement du parc autorisé des Breuils, actuellement en cours de construction. Il s'intègre dans un contexte éolien en plein développement. À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée (10 km), 5 parcs existants, 3 parcs autorisés et 1 parc en instruction sont relevés, avec une organisation en ligne simple ou double dominante. Les autres parcs existants relevés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (20 km) sont situés au nord-ouest de Pithiviers et à l'ouest de Toury.

Le projet s'inscrit dans le paysage d'*openfield* de la Beauce, marqué des ondulations subtiles. L'horizon est largement ouvert et son horizon animé par les nombreux marqueurs verticaux traditionnels et modernes. La plaine cultivée est marquée par plusieurs lignes aériennes de transport électrique et parcs éoliens, qui donnent un rythme à certaines parties du territoire. Les axes routiers participent à l'organisation spatiale et à la découverte du paysage, notamment l'autoroute A19 ainsi que les D97, D927, D11, D133, D4233 et D5.

Au sud de la zone d'implantation potentielle s'étend la Forêt d'Orléans, un immense massif boisé qui isole visuellement les paysages ligériens du territoire d'étude de la Beauce.

Les villages sont implantés sur le plateau ou au fond de vallées peu marquées et sont souvent entourés d'une ceinture végétale historique, parfois dépassée par les extensions résidentielles récentes. De nombreux habitats isolés, anciennes fermes devenues habitations et souvent accompagnées de nouvelles constructions, ponctuent la plaine cultivée. Ils sont ouverts sur les champs ou partiellement clos de haies et de jardins.

À l'issue de l'état initial paysager, patrimonial et touristique, le projet éolien des Champarts doit répondre à 4 enjeux paysagers majeurs :

- l'intégration cohérente du projet à l'échelle du paysage ouvert et horizontal de la Beauce en prenant appui sur les lignes organisatrices du territoire ;
- le respect des cônes de vue remarquables, et plus particulièrement celui de Bazoches-les-Gallerandes ;
- les covisibilités avec les silhouettes urbaines et les marqueurs verticaux traditionnels qui les accompagnent ;
- la mise en scène du projet depuis les belvédères et les axes de découverte.

À cela s'ajoutent les enjeux patrimoniaux et touristiques, et notamment :

- les covisibilités avec les clochers d'église dont ceux d'Asnières-le-Marché, Teillay Saint-Benoit et Montigny ;
- la visibilité depuis les abords et la place de l'église de Bazoches-les-Gallerandes.

Le projet éolien des Champarts ne se distingue pas toujours aisément dans le paysage. La volonté de constituer la continuité du parc autorisé des Breuils est généralement bien portée par les éoliennes E1 et E2. Leur proximité et leur gabarit similaire permet de lire l'ensemble comme un tout. L'irrégularité des interdistances et la différence de gabarit de E3 et E4 les laissent parfois perçues comme appartenant à un autre ensemble visuel. D'autres points de vue offrent cependant une lecture des deux parcs comme un seul ensemble logique.

Visible depuis de longues distances dans les paysages agricoles de la Beauce, le projet s'intègre sans difficulté dans un paysage déjà marqué par l'exploitation de l'énergie éolienne et le transport de l'énergie électrique. Les nouvelles éoliennes présentent un rapport d'échelle le plus souvent cohérent avec les infrastructures existantes, et viennent renforcer le rythme des verticales existantes.

Elles tendent parfois à refermer certaines respirations visuelles. L'espacement entre les nouvelles éoliennes laisse cependant passer le regard et conserve une certaine perméabilité visuelle au paysage.

L'étude d'encerclement laisse paraître des indices de densité élevés et les espaces de respiration parfois insuffisants sont généralement dus à la disposition des parcs par rapport aux lieux de vie étudiés. Le projet des Champarts n'y a pas ou peu d'influence. Il augmente cependant le cumul des horizons occupés, parfois de manière importante. Son impact sur les effets d'encerclement et de saturation est en général faible à l'exception des villages proches d'Asnières-le-Marché et Neuville-aux-Bois ainsi que Bazoches-les-Gallerandes à proximité des parcs éoliens de Pithiviers.

Les interactions avec les lieux de vie prennent souvent une forme similaire :

- en situation de recul, le projet apparaît en arrière-plan derrière les silhouettes urbaines, avec parfois des covisibilités directes ou indirectes plus ou moins importantes avec les marqueurs verticaux traditionnels ;
- depuis les franges et sorties orientées en direction du projet, souvent largement ouvertes sur le paysage cultivé, les interactions visuelles avec les éoliennes y sont le plus souvent directes, avec pas ou peu de rideaux visuels.

Les interactions visuelles avec les édifices patrimoniaux sont relativement contenues et prennent la forme de visibilités et covisibilités plus ou moins lointaines avec certains clochers (Asnières-le-Marché notamment). Le Monument historique le plus proche, la halle d'Asnières-le-Marché, est protégée le tissu bâti continu qui l'entoure. Il n'y a pas d'impacts du projet sur le château et les jardins de Chamerolles.

Aisément absorbé par l'horizontalité du paysage, le projet s'insère dans un contexte éolien en plein développement qui tend à rendre sa lecture parfois difficile. L'irrégularité des interdistances et la diversité des gabarits génèrent parfois l'impression d'un parc de deux grandes éoliennes (E3 et E4) et d'un autre voisin de 6 éoliennes similaires en deux lignes (Les Breuils, E1 et E2) selon la position de l'observateur.

La profondeur de champ remarquable de la Beauce laisse le projet perceptible depuis le lointain, où il se fond avec les verticales avoisinantes. Ainsi, les niveaux d'impact engendrés par le projet éolien des Champarts varient principalement de nul à modéré.

Au terme de l'étude paysagère et des améliorations apportées à la stratégie d'implantation, le projet éolien des Champarts présente une bonne insertion dans le bassin paysager local.